38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

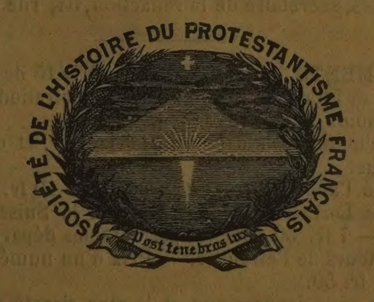
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1889



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PRÉFACE

1789-1889

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses !... La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme... »

C'est dans ces termes qu'on proposa aux représentants de la nation française, assemblés souverainement les 23 et 24 août 1789, de condamner — sans peut-être qu'aucun d'eux eût remarqué la coïncidence des dates — les principes qui avaient inspiré leurs aïeux les 23 et 24 août 1572.

Et ce fut un protestant, héritier de trois siècles d'oppression impitoyable, qui, après avoir conquis l'état civil pour les non-catholiques, revendiqua avec le plus de vérité et d'éloquence la première de toutes les libertés. Mirabeau s'écriait, il est vrai : « La liberté la plus illimitée de religion est, à mes yeux, un droit si sacré que le mot de tolérance qui essaye de l'exprimer me paraît, en quelque sorte, tyrannique lui-même. » Mais il s'efforçait de convaincre ses adversaires en remarquant « que la tolérance n'a pas produit, chez nos voisins, des fruits empoisonnés ».

Combien sont plus élevées et plus justes les expressions, célèbres d'ailleurs, de Rabaut-Saint-Étienne : « La tolérance ! le

support! le pardon! la clémence! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime!... »

On était exactement à 217 années de la Saint-Barthélemy, à plus d'un siècle de la Révocation, et pourtant l'Assemblée nationale n'osa pas décréter, sans réticence, la liberté religieuse si énergiquement défendue. De là vient que, sur la motion d'un prêtre, aux mots : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », elle ajouta ceux-ci : « Pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois. »

En 1889, malgré le laps d'un nouveau siècle d'événements politiques et religieux qui démontrent surabondamment le danger de cette restriction, plus d'un autoritaire de droite ou de gauche rêve de nous ramener en arrière. Si la mémoire du passé ne devait servir qu'à éclairer le présent et l'avenir, il vaudrait donc la peine de ne pas la laisser dans le silence et l'obscurité. Et la *Société d'histoire du Protestantisme français*, c'est-à-dire de l'histoire des plus terribles luttes soutenues dans notre patrie pour la plus nécessaire des libertés, aurait, sans doute moins qu'une autre, le droit de se taire.

On verra, dans ce *Bulletin* et dans plusieurs publications spéciales[1], qu'elle considère, au contraire, comme un devoir, de contribuer, pour sa noble part, à célébrer le centenaire de la liberté de conscience en France.

N. W.

1. Voir, sur nos projets de publications et sur notre participation à l'Exposition de 1889, les procès-verbaux des séances du Comité des 13 novembre et 11 décembre 1888 (*Bull.*, 1888, p. 670, et 1889, p. 52), et ceux des séances ultérieures.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES RÉFUGIÉS DE MONTARGIS

ET L'EXODE DE 1569

J'ai retracé dans le *Bulletin* quelques pages de l'histoire du château de Châtillon, résidence de l'amiral Coligny, et montré à l'horizon, dans les plaines du Gâtinais, le château de Montargis où s'écoulèrent, dans la pratique des plus hautes vertus, les dernières années de Renée de France, duchesse de Ferrare[1]. Franchissons aujourd'hui l'enceinte du vieux manoir de Charles V, restauré par Androuet du Cerceau, pour assister aux événements qui se déroulèrent à Montargis de 1568 à 1569, et qui forment un des plus touchants épisodes de la troisième guerre de religion, dans le pays compris entre le Loing et la Loire.

I

Sept ans sont écoulés depuis que la fille de Louis XII, la veuve d'Hercule d'Este, est rentrée en France, et s'est établie à Montargis, qu'elle reçut en dot, avec Chartres et Gisors, de François Ier, trente-deux ans auparavant. Elle y a porté les croyances épurées pour lesquelles elle a eu l'honneur de souffrir en Italie, sans que sa fermeté ait paru à la hauteur des épreuves imposées à sa foi. Les conseils, les austères exhortations de Calvin ne lui ont pas plus manqué en France qu'en Italie, et les sollicitudes du réformateur éclatent dans ces belles paroles adressées à sa royale catéchumène : « Comme ceux qui sont par les chemins se hastent tant plus quand ils voient la nuit approcher, ainsi, Madame, l'âge vous doibt de faict avertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmongnage en ce monde qu'à le porter devant Dieu et ses anges, comme

1. *Bull.*, t. XXXI, p. 209 et suivantes. *Récits du XVIe siècle*, 2e série, p. 303, 331.

vous avez en recommandation l'Église du Seigneur plus que tous biens, et honneurs terrestres. » — « Nostre héritage et repos éternel n'est point icy-bas, et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare[1]. »

Noble langage que la princesse saura comprendre en y conformant désormais sa vie. Elle s'est affranchie de ses faiblesses et de ses timidités d'autrefois. Sous ses auspices s'est formée à Montargis une Église évangélique qui compte dans son sein de nombreux réfugiés des régions voisines, sur lesquels s'étend sa protection aux jours de péril. Sincèrement dévouée à la cause de la Réforme qui ne compte que des adversaires dans sa famille, belle-mère du duc de Guise, tante de Catherine de Médicis et de Charles IX, la duchesse de Ferrare a fait de son château « l'Hôtel-Dieu des pauvres persécutés », et a trouvé d'héroïques inspirations pour les défendre contre leurs persécuteurs, contre le duc de Guise lui-même, dans les premiers troubles[2]. Calvin a vécu assez pour être témoin de la courageuse attitude de celle dont il déplora plus d'une fois les faiblesses, et lui rendre un hommage qu'elle ne cessera plus de mériter :

Je scay, Madame, comment Dieu vous a fortifiée dans les plus rudes assaulx, et combien par sa grâce vous avez vertueusement résisté à toutes tentations, n'aiant point honte de porter l'opprobre de Jésus-Christ, cependant que l'orgueil de ses ennemis s'eslevoit par-dessus les nues ; davantage que vous avez esté comme mère nourricière des povres fidèles déchassés qui ne scavoient où se retirer. Je scay bien que princesse ne regardant que le monde auroit honte et prendroit quasi à injure qu'on appelast son chasteau un Hostel-Dieu ; mais je ne vous scaurois faire plus grand honneur que de parler ainsi pour louer et recongnoistre l'honneur dont vous avez usé envers les enfants de Dieu qui ont eu leur refuge à vous. J'ay pensé souventes fois, Madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves pour se païer des arreraiges, que vous luy debviez à cause de vostre timidité du temps passé. Je parle à la fasçon commune des hommes, car quand vous en eussiez faict cent fois plus et mille, ce ne seroit pas

1. *Lettres françaises*, t. II, p. 340, 370, années 1560 et 1561.

2. Il faut lire cette scène dans Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 358 et suivantes, de la grande édition des théologiens de Strasbourg.

pour vous acquitter envers luy de ce que luy debvez pour le bien qu'il continue à vous faire[1].

Ce sont les mêmes sentiments qu'exprime Th. de Bèze, héritier des sollicitudes de Calvin, dans la préface du *Recueil des Opuscules*, dont le fragment qui suit est une page d'histoire :

... Au reste, Madame, ce n'a point esté sans grandes raisons que j'ay prins hardiesse de vous desdier ce présent recueil. Car en premier lieu je scay quelle estoit la révérence que le défunct vous a portée toute sa vie, *comme à celle qu'il a en partie enseignée, et partie aussi confermée en la doctrine de vérité de plus long temps que dame qui soit aujourd'huy vivante.* Je scay aussi quelle estoit sa coustume de consacrer ses livres au nom des personnes qu'il désiroit proposer en exemple à toute l'Église de Dieu, tellement que s'il parloit encore aujourd'huy, il n'y a doubte qu'il ne m'advouast en ce faict...

Finalement je ne dissimuleray jamais comme je me sens infiniment obligé tant en mon particulier pour tant d'honneur et de faveur qu'il vous a pleu me faire durant les derniers toubles qu'en général pour l'assistance que tant de povres fidèles ont receue de vous, ayant encore plus faict pour les garantir de l'extrême cruauté de leurs ennemis que ne fit jadis Obadias nourrissant les cent prophètes en la caverne, voire jusques à déclairer, alors que, tout respect estant postposé, on vouloit forcer vostre maison de Montargis, *que vous vous présenteriez la première à la bouche du canon plustost que de souffrir que telle cruauté eust lieu en vostre maison;* parole vraiment digne d'une telle princesse, non seulement fille de Roy, et d'un tel et si débonnaire Roy, que vous estes, mais aussi fille de ce grand Dieu et Roy éternel; à raison duquel bienfaict qui m'est commun avec tant de gens de bien, je n'ay jamais cessé depuis de cercher les moyens de vous en faire recongnoissance par quelque public tesmongnage, jusques à ce que me trouvant trop povre et faible quant à moy, j'ay fait comme ceux qui empruntent d'autruy pour s'acquitter; et suis bien déceu si je n'ay si bien rencontré en cest endroit, selon vostre esprit et affection, que vous aurez le présent pour agréable tant pour sa qualité que pour le nom de l'autheur que vous avez tant aimé vivant que la mémoire vous en est prétieuse, comme à tous vrais et fidèles serviteurs de Dieu... De Genesve ce 20 de may 1566 [2].

1. Lettre à la duchesse de Ferrare, du 10 mai 1563, t. II, p. 514.

2. *Recueil des Opuscules, c'est-à-dire des petits traités de M. Jean Calvin*, avec une épître dédicatoire de Th. de Bèze à la duchesse de Ferrare. In-folio. Genève, 1566.

La préface que l'on vient de lire trouve une éloquente confirmation dans le début d'une lettre de Bèze à la duchesse de Ferrare, de la même année, contenant de graves exhortations en des temps difficiles :

Ma principale intention a esté en la préface que je vous ay desdiée de vous proposer pour exemple tant à vous-mesme qu'à la postérité ; à vous-mesme afin que de plus en plus vous poursuiviez vostre course sans fleschir ne reculer en arrière, jusques à la fin où la couronne vous sera donnée ; à la postérité afin que ceux qui ont plus de vouloir que de pouvoir soient incités à vous ensuivre en cest endroit [1].

L'intervalle de paix relative qui s'écoula entre les premiers et les seconds troubles (1563-1567) ne fut pas perdu pour la congrégation réformée de Montargis, qui dut beaucoup au ministère de François de Morel, sieur de Colonges, ancien aumônier de la duchesse, inscrit encore à ce titre sur son livre de comptes, en 1564, pour la somme de 200 livres. Il eut pour successeurs Desouches, ancien ministre du pays de Vaud, avec un célèbre réfugié Jean Pérez de Pineda, auteur d'une traduction du Nouveau Testament en espagnol [2], et Louis Enoch, ex-régent du collège de Genève, dont le zèle contrastait avec sa santé chancelante qui exigeait bien des soins. Rien de plus touchant que les lettres échangées à ce sujet avec la seigneurie de Genève, et le « tesmoignage des Églises de Montargis et autres durant les troubles » [3]. A cette date (1567-1568) un consistoire, où siège un Malatesta de Rimini à côté de simples bourgeois de Nemours et Montargis, veille sur les mœurs avec une autorité moins contestée qu'à ses premiers débuts sous François de Morel [4]. Un diaconat, dans lequel figure peut-être Androuet du Cerceau, est préposé à la distribution des au-

1. Lettre sans date : 1566. *Bibl. de Genève.* Vol. 107, copie.

2. Il mourut en octobre 1568 à Paris, en recommandant son œuvre à la pieuse libéralité de la duchesse qui ne lui fit pas défaut. *Bull.*, t. XXXI, p. 457.

3. *Le ministre Enoch et l'Église de Montargis. Bull.*, t. XXXII, p. 109 et suivantes.

4. La lettre de Renée de France à Calvin, du 20 mars 1563 (lisez : 64) en dit long sur ce sujet. C'est un curieux chapitre d'histoire ecclésiastique.

mônes qui attestent l'inépuisable charité de la duchesse, digne fille d'Anne de Bretagne.

C'est la gloire de la Réforme d'avoir largement pourvu à l'instruction de la jeunesse, ravivée aux sources évangéliques, et de nombreux collèges répondent aux besoins de l'enseignement classique qui s'achève dans les académies. La princesse qui fut la protectrice des savants, et l'âme de l'école du palais à la cour de Ferrare, aux beaux jours de la Renaissance, ne pouvait abdiquer ces nobles préoccupations à Montargis, dans le sombre horizon des guerres civiles. Comme son illustre voisin de Châtillon-sur-Loing, l'amiral Coligny, avec lequel elle entretient les plus cordiales relations, Renée sait que l'école est le séminaire de l'Église, et que les bonnes lettres sont inséparables de la pure religion. Montargis aura donc son collège, dont on peut saluer les humbles commencements dans ce passage du livre de comptes :

Avril 1564. — A M. Claude Maignen, précepteur des enfants qui estudient au chasteau.. 10 l.

Et dans cet autre :

Octobre 1565. — Au sieur Paul Arrigon aumosnier, pour vestir deux petits escoliers.. 13 l. 6 s.

Le livre qui contient tant de précieuses indications, manque pour les deux années suivantes, et ne se retrouve qu'à partir de janvier 1568. Le collège est alors placé sous la direction de Pierre Legrand, auquel les persécutions, dont on lira plus loin le récit, donneront pour collègues le très savant Mathieu Béroald, lecteur ordinaire d'hébreu en la ville d'Orléans, et deux autres personnages moins connus, Jehan Le Blanc et Jehan Tonique, qui semblent aussi venus de la capitale de l'Orléanais. La note suivante, pour achat de livres grecs et latins, offre un piquant intérêt :

Février 1569. A M. Pierre Legrand principal du collège
de Montargis.................................... 18 l. 15 s.
A luy pour une oraison de Socrates.................. 12 s.

Pour l'oraison de Cicero sur Marcus Marcellus........		8 s.
Pour un Horace...................................		5 s.
Pour deux tragédies de Sophocle...................		55 s.
Pour une grammaire hébraïque avec histoire de Ruth et et le prophète Jonas en hébreu....................		18 s.
Au même pour ses gages et entretennement durant les mois de janvier, février et mars...................	75 l.	
A luy pour 12 petits prophètes en hébreu avec les commentaires......................................		18 s.
Pour la première philippique de Cicéron............		8 s.
Pour les bucoliques de Virgile.....................		2 s.
Pour l'oraison d'Isocrate..........................		12 s.
A luy pour Jehan de la Brosse lequel elle entretient aux estudes, savoir pour un livre appelé *opus grammaticum*, lequel il avoit fait relier avec plusieurs autres livres..		18 s.
Pour les olynthiennes de Démosthène................		12 s.
Pour la première invective de Cicéron contre Catilina.		10 s.
Pour un petit livre des Iliades d'Homère...........		12 s.
Pour un petit livre des Dialectes, etc.............		10 s.

La proximité de Châtillon-sur-Loing et de Montargis donne à penser que plusieurs des maîtres furent communs aux deux collèges animés l'un et l'autre du même esprit. Mais les destinées du premier, associées aux vicissitudes de la vie de l'Amiral, dans le drame des guerres civiles sans cesse renaissantes, furent plus orageuses que celles du second, qui dut emprunter une sorte d'inviolabilité au respect dont était entourée sa pieuse fondatrice comme princesse du sang. On ne saurait cependant se faire illusion sur les sentiments de la bourgeoisie de Montargis invariablement hostile à la Réforme, et dont les plaintes trouvaient de complaisants échos à Paris, même à la cour, comme on en peut juger par ce passage d'une lettre d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, à sa mère : « Au demeurant ceux de vostre ville se sont venus plaindre de vostre collège, *et tout plein d'autres choses*, en quoy nous remédions le plus que nous pouvons. Et je vous asseure qu'ils sont si mauvais sujets et si peu vos serviteurs qu'ils

ne pensent la pluspart à autre chose qu'à vous ennuyer. Or Dieu ne le permettra point, s'il luy plaist[1] ».

Ce fut une des grandes épreuves de la duchesse de Ferrare, dans ses derniers jours, d'avoir sans cesse à lutter contre l'esprit d'une population fanatisée par le clergé et de voir ses plus nobles intentions méconnues. Les belles maximes de tolérance qu'elle avait entendu professer par le chancelier L'Hôpital, aux États d'Orléans et au Colloque de Poissy, étaient depuis longtemps les siennes, et elle s'appliquait à effacer dans la ville de Montargis ces tristes dénominations de papistes et de huguenots qui troublaient tout le royaume. Mais que peuvent quelques âmes d'élite, supérieures à leur temps, pour réagir contre les passions déchaînées qui entraînent un peuple aux abîmes? La voix de L'Hôpital était de moins en moins écoutée, et la paix de Lonjumeau, signée le 23 mars 1568, qui semblait un retour à l'édit d'Amboise, charte déjà bien amoindrie de liberté religieuse, fut le dernier succès, hélas! bien éphémère, de ce grand homme de bien qui emporta dans sa retraite toutes les chances de pacification et de salut du pays.

Cette paix, qualifiée de perfide et de sanglante par Coligny, ne justifia que trop ce titre par les nombreux attentats dont les protestants furent victimes dans les provinces les plus voisines comme les plus éloignées de Paris. A Rouen, le jour même de la proclamation de l'édit par le parlement, la populace force les portes du palais, en chasse les conseillers, se rue sur les maisons des protestants et massacre tous ceux qui tombent sous sa main. Les mêmes scènes se renouvellent au mois du juin, et la Meilleraie écrit au roi Charles IX : « Cette multitude a perdu tout le respect du à Votre Majesté et à la justice. » A Orléans, à Auxerre, à Amiens, mêmes scènes. Sir Henri Norris, ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrit, le 18 avril, à Cecil : « Chaque jour de nouveaux outrages contre les édits de pacification. Aux portes de la ville on a tué plu-

1. Lettre sans date : *A Madame de Ferrare.* Ancien fonds Béthune, 8759. Orig. autogr.

sieurs protestants qui entraient, et jusqu'ici aucune punition n'a été faite de ces violences[1]. » Dans le midi comme dans le nord, à Toulouse comme à Paris, elles demeuraient impunies. La paix semblait plus funeste que la guerre aux dissidents contre lesquels on prêchait publiquement une nouvelle croisade. Faut-il s'étonner qu'ils aient refusé de se dessaisir des dernières villes demeurées en leur pouvoir, et qu'à l'appel de Condé, de Coligny, retirés d'abord au château de Noyers, puis à la Rochelle, ils aient de nouveau tiré l'épée pour la défense de leur vie et la revendication des droits les plus sacrés[2] ? Ce fut la troisième guerre de religion, marquée par les désastres de Jarnac et de Moncontour qui eurent un douloureux retentissement à Montargis.

En ces jours néfastes l'histoire de la congrégation évangélique de Montargis est étroitement liée aux vicissitudes de la grande Église voisine, celle d'Orléans, qui eut à traverser les plus cruelles épreuves. La vieille cité, de bonne heure ouverte à l'esprit nouveau, qui avait vu mourir François II (5 décembre 1560) et s'assembler les états généraux, organes des meilleurs vœux du pays, sous un roi mineur et une régente italienne ; qui, depuis, devenue un des boulevards du protestantisme français, dans le premier acte des guerres civiles, avait eu à subir les horreurs d'un siège pour une cause qui n'était pas la sienne ; que le sage La Noue avait réoccupée dans les seconds troubles, sans y tolérer aucun excès contre les catholiques, nourrissait une profonde aversion contre les réformés, à deux reprises maîtres de la place. En dépit des prescriptions de Condé et de la sévère discipline qu'il s'appliquait à maintenir dans l'armée protestante, la passion iconoclaste avait eu dans ses rangs de terribles réveils, et laissé bien

1. *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par M. le comte de La Ferrière (Coll. des documents inédits), t. III. Introduction, p. XXII.

2. L'assassinat juridique à Toulouse de Ramel, chargé d'une mission de Condé auprès des magistrats de la ville, en fournit une nouvelle preuve. Toutes les démarches du prince pour obtenir une réparation furent sans succès. *Histoire des princes de Condé* par M. le duc d'Aumale (t. II, p. 7).

des traces sur les édifices religieux consacrés par les plus purs souvenirs de la monarchie catholique. L'église de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, avait eu particulièrement à souffrir de ces actes de vandalisme, dont la marque toujours visible sur des autels vénérés, ne contribuait pas peu à entretenir un perpétuel antagonisme entre les enfants d'une même cité professant deux cultes différents et trop souvent ennemis[1]. Le comte d'Entragues, le nouveau gouverneur de la ville, n'était pas homme à modérer les passions surexcitées, et à tenter une œuvre d'apaisement toujours difficile entre les partis. Il ne fut que l'agent de la plus implacable réaction contre les dissidents, le complice et peut-être le fauteur des massacres que l'on peut considérer comme le prélude de la Saint-Barthélemy à Orléans[2].

Il n'est que juste de rappeler les efforts de la duchesse de Ferrare pour assurer aux protestants orléanais le bienfait de la tolérance, et épargner une tache ineffaçable aux magistrats qui n'essayèrent pas même de réagir contre les passions populaires. Elle assista plus d'une fois au prêche dans leur ville, et couvrit leurs pasteurs de sa protection[3]. Aux plus mauvais jours ils trouvèrent un asile dans son château. Dès les premiers mois de 1568 on put prévoir les catastrophes prochaines. L'Église réformée d'Orléans, avec ses ministres aussi savants que pieux, ses fidèles recrutés dans tous les rangs de la population, bourgeoisie, université, noblesse, et ne demandant qu'à vivre en paix sous un régime réparateur, vit se former lentement l'orage qui devait anéantir temples et troupeau. La per-

1. C'est au sac de l'église de Sainte-Croix que se rapporte le trait mentionné (*Bull.*, t. XIV, p. 130) et qui montre si bien l'impuissance des chefs protestants à réprimér des excès énergiquement réprouvés par Calvin.

2. François d'Entragues marié d'abord à Jacqueline de Rohan, dame de Gié, épousa en secondes noces Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et fut père de la trop célèbre marquise de Verneuil.

3. On en verra plus loin la preuve. On lit dans son livre de comptes, en janvier 1564 : A une pauvre femme qui a nettoyé le temple où l'on presche aux faubourgs d'Orléans.. 50 s.
Même année, à M. de Beaumont ministre........................ 25 l. 10 s.

sécution n'attendit pas même l'édit qui supprima l'exercice du culte réformé et proscrivit ses pasteurs dans toutes les villes du royaume (septembre 1568). Une lettre écrite d'Orléans, le 27 août, révèle, à cette date, toute la gravité de la situation :

Madame, combien que parmy beaucoup de dangers et de traverses ce bon Dieu nous ait fait subsister jusques à présent, toutefois la condition des temps s'empirant de jour en jour, et les choses s'acheminant à guerre ouverte, nous voions tout à clair la dissipation de cette poure Église prochaine, aulcun danger éminent de nos personnes, *tellement que nous avons recongnu une providence de Dieu notable en ce qu'il luy a pleu vous inspirer d'escrire en nostre faveur à Monsieur le gouverneur.*

Cependant, Madame, nous pensons avoir une obligation si estroite à cette Église que jusques à ce qu'il y ait persécution ouverte, nous ne délibérons désamparer la ville, espérant que le Seigneur des armées nous tiendra en sa protection, ou s'il luy plait se servir de nous pour sceler de nostre sang sa vérité que nous annonçons, il nous fera grand honneur de nous appeler au rang de ses martyrs.

Or, madame, remerciant très humblement Vostre Excellence, du soin qu'il luy plaist avoir de nous, nous vous prions de continuer en cette bonne volonté, au cas mesme que l'exercice nous fust défendu, ou que nos personnes fussent en danger. Nous vous recongnoissons comme une mère tutrice que Dieu a suscité à son Église, et, en cela nous voions l'accomplissement de ce que dit Esaïe au 49e chapitre : *Les princesses seront tes nourrices.* Nous supplierons donc ce grand Dieu, Madame, qu'avec la longue vie, il ottroye tous jours à Vostre Excellence toute bénédiction et prospérité. D'Orléans ce 27 de Aoûst 1568.

De Vostre Excellence

Le très humble et très obéissant serviteur au nom et pour tous ses compagnons et ministres.

Beaumont[1].

Un hommage est dû au signataire de cette lettre, Daniel Toussain, sieur de Beaumont, un des pasteurs les plus distingués de l'Église d'Orléans; qui, bien jeune encore dans l'exercice du plus périlleux ministère, vit plus d'une fois la mort de

1. Les ministres de l'Église d'Orléans étaient alors au nombre de cinq : Antoine Chanorrier, dit Desmerenges, Nicolas Des Gallars, Robert le Maçon, dit La Fontaine, Pierre Baron, et Daniel Toussain, signataire de la lettre ci-dessus. *Bull.*, t. XXX, p. 455. On ne comptait pas moins de sept mille réformés à Orléans, d'après le témoignage de ce dernier.

près, déploya le zèle le plus pur, et ne trouva d'asile qu'à Montargis. C'est à Toussain plus encore qu'à l'auteur du *Martyrologe*, qu'il appartient de nous initier aux épreuves de la congrégation réformée, dont il nous a légué le touchant récit dans la préface d'un opuscule fort rare publié, dix ans après, sur la terre étrangère, et dédié « aux pauvres résidus » de l'Église qu'il avait si fidèlement servie, dans les bons et les mauvais jours[1]. Il faut se borner ici à quelques extraits relatifs aux événements qui ne sont pour le pieux pasteur qu'une preuve des voies miséricordieuses de Dieu dans les épreuves infligées à ses enfants.

Doit-on taire en cest endroit la faveur que l'Église d'Orléans expérimenta du Dieu des armées, lorsque ceste misérable paix de Chartres s'estant faite l'an 1568, au mois de mars, la ville fut mise entre les mains des adversaires escumans de furie contre une ville qui par deux fois leur avoit faict teste, et avoit esté le refuge des princes, seigneurs et autres portans pour lors les armes pour le bien public; quand, dis-je, avec un gouverneur ennemi de la religion réformée, furent introduites en ladite ville dix enseignes de soldats des plus accorts et aguerris qu'on avoit pu choisir pour engloutir comme en un moment ladite Église; et Dieu cependant nous fit la grâce, à mes compagnons et à moy, d'y prescher encore en belle assemblée, à la veue des soldats, l'espace d'un cinq mois, parmy mille dangers, esmeutes, arquebusades et infinités de destresses... *nonobstant qu'on cheminast comme en l'ombre de la mort...*

Mais hélas! répondra-t-on depuis le cinquiesme de septembre, l'an 1568, jusques à maintenant, qu'a-t-on vu autre chose sinon calamité sur calamité distillée sur ladite Église, et une si aspre et violente affliction qu'il est mal aisé d'y penser sans que les cheveux dressent en teste? Car ce jour-là qui estoit dimanche, moy ayant fait le presche de six heures en l'Estape, lequel lieu seul nous restoit alors[2], et ayant (trop à propos hélas!)

1. *L'exercice de l'âme fidèle*, assavoir prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions, avec une préface consolatoire aux pauvres résidus de l'Église d'Orléans, contenant un brief récit des affictions qu'a souffert la dite Église. In-32, Francfort, 1583.

Ce n'est sans doute que la seconde édition de l'opuscule dont la préface est datée de Saint-Lambert en Palatinat, ce 20 de juillet 1578. M. Weiss en a fait le meilleur usage dans les annotations de deux lettres de Daniel Toussain (*Bull.*, t. XXXII, p. 211).

2. Le temple de la rue de l'Illier avait été brûlé quelque temps auparavant, et plusieurs fidèles mis à mort.

en ce dernier presche, exposé ce passage du seizième de Saint-Marc sur l'histoire de la Passion : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu laissé?* Monsieur des Gallars, aussi ministre de ladite Église, ayant faict le presche de huit heures au mesme lieu, et suivant l'ordre des pseaumes qu'on chantoit, ayant chanté ce pseaume funèbre et lamentable qui venoit à propos, sans toutesfois qu'on l'eust choisi :

Je suis entre les morts transi,
Franc et quitte de ceste vie...
item
Tes fureurs ont sur moy passé,
Avec tes espouvantemens terribles...

Voici, après quelques pierres ruées, une esmeute de peuple qui lors accompagnoit une procession qui se faisoit tout exprès, laquelle se jetant sur l'assemblée qui estoit belle, d'une furie extrême, eust assommé toute la troupe, si ce bon Dieu n'eust suscité quelques soldats estrangers qui se montrèrent plus humains que ces citadins altérés du sang de leurs concitoyens, et couvrirent une partie de l'assemblée, *de laquelle cependant tant de morts que de blessés y eut plus de sept vingt;* et l'après dinée la populace non assouvie de cruauté, mit en plein jour le feu au temple de l'Estape, avec toutes sortes d'insolences et de desbordemens, menaçant la nuit de ce jour-là de faire un sac de toutes les maisons de la Religion, pendant lesquelles tempestes Dieu conserva miraculeusement les ministres qui estoient lors au nombre de cinq, et *mesmes les deux qui ce jour-là avoient presché*, comme dit a esté ci-dessus.

Jusques à ce temps les ministres, nonobstant les dangers auxquels ils se trouvèrent, avoient courageusement et par l'avis du consistoire et de tous les principaux de l'Église continué en leur charges. Mais ceste fureur estant ainsi enflambée, toute l'Église en désarroy, la guerre allumée sur toute la France... lors avec de grandissimes difficultés, les ministres furent retirés de la fournaise et conduits en sauveté pour estre les portes très estroitement gardées, et embusches par tous les chemins, et mesme par tous les carrefours des rues, comme de faict un de mes frères et plus fidèles ministres de ladite Église, M. Robert le Maçon, dit La Fontaine, M. Mathieu Beroald, professeur de langue hébraïque, et moy tombasmes entre les mains des ennemis et y demeurasmes, avec très imminents dangers, *depuis le 25 septembre jusques au 15 octobre*, que quelques notables et bien affectionnées personnes voyant qu'ils estoient tous les jours sur le point de nous noyer ou massacrer, et que leur avions rendu fidèle service jusques à toute extrémité, nous rachetèrent des soldats[1].

1. On voit par une lettre de Daniel Toussain à Beroald, du 6 février 1574, que

Dans ces circonstances critiques la protection du gouverneur d'Orléans paraît s'être utilement exercée sur les fugitifs exposés à tant de périls[1]. Nous retrouvons, en novembre 1568, Daniel Toussain à Montargis, où l'avaient précédé trois de ses collègues, Antoine Chanorrier, Jean Baron et Nicolas des Gallars, qui muni d'un sauf-conduit de la duchesse put se rendre à Genève. Une lettre de ce dernier à Edmond Grindall, évêque de Londres, fournit d'intéressants détails sur son évasion : « Lorsque, dit-il, tout récemment en France, sous le voile d'une paix trompeuse, nos Églises étaient si cruellement opprimées que leur condition semblait moins triste sous le régime de la guerre et de la persécution ouverte, ne prévoyant qu'une issue funeste, je songeai à me retirer auprès de vous, en Angleterre, qui m'offrait avec un trajet facile toutes sortes d'avantages pour mes affaires. Mais une émeute depuis longtemps préparée par les papistes d'Orléans, pour le massacre de nos frères, ayant éclaté tout à coup, j'ai vu ma maison où se tenaient les assemblées réduite en cendres, un grand nombre de fidèles égorgés, et j'ai dû changer de dessein en prenant la seule route qui me fût ouverte pour échapper aux plus grands périls. Plus d'une fois, en effet, je m'étais vu en danger de mort ; on ne cessait de réclamer les ministres pour les égorger, et les portes de la ville étaient si sévèrement

ce rachat ne fut pas sans lui causer plus tard quelques ennuis (*Bull.*, t. XXXII, p. 216). Quoi qu'il en soit, c'est en octobre 1568, et non 1569, qu'il faut placer son évasion d'Orléans, avec les détails contenus dans la *France protestante* (t. IX, p. 401) et tirés sans doute de la biographie latine citée par M. Paul de Félice (*Bull.*, t. XXX, p. 425, en notes) et que je regrette de n'avoir pu consulter.

Sorti d'Orléans vers la fin de 1568, Toussain n'y rentra que dans les derniers mois de 1571, pour exercer le ministère *extra muros*, à l'Isle (*ex insula nostrâ*), sous la protection du bailli Groslot. Il dut à cette circonstance d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy orléanaise, dont on peut lire le récit dans le *Bulletin* (t. XXI) et il trouva pour la seconde fois un asile à Montargis, avant de se retirer à Heydelberg.

1. Ce fut grâce à cette protection que la courageuse compagne de Daniel Toussain, Marie Couet, reconnue sous le déguisement qu'elle avait pris pour fuir et ramenée à Orléans, put rejoindre son mari à Montargis. Voir l'article de la *France protestante* qui ne se trompe que sur la date des événements qu'il faut placer en octobre 1568.

gardées que personne ne pouvait les franchir. Sortis la nuit d'Orléans, nous avons été conduits par des chemins détournés, à travers bois, jusqu'à Montargis où nous avons salué l'illustre duchesse qui nous a reçus avec la plus grande bonté, et comblés de tant de bienfaits que nous ne saurions ni les reconnaître dignement ni assez exalter ses vertus. Là, je me suis décidé à continuer mon voyage, sous les auspices de cette héroïne, avec les guides qu'elle m'avait fournis, et je suis arrivé, non sans peine, à Genève[1]. »

Moins heureux que ses collègues, Chanorrier n'avait atteint Montargis, le port de salut, qu'en laissant derrière lui sa femme Perrette Curtet, qui devait le suivre de près, et dont la mort si cruellement tragique, par une nuit d'hiver, sur les glaces flottantes de la Loire, est une des pages les plus touchantes du martyrologe orléanais. On reproduit ici le récit de Crespin :

Perrette Curtet, femme de M. Antoine Chanorrier des Merenges, suivant l'accord que son mary avoit fait avec M. Pierre Gonge, vigneron de Baules-les-Orléans, sortit de la ville en habit de villageoise pour estre conduite par ledit Gonges jusques à Montargis où estoit son mary eschappé de la rage de ses ennemis. Estant hors la ville Gonges la mena loger le soir au village de Mardye, distant trois lieues de la ville, n'ayant voulu permettre que Jaquette Minant servante accompagnast sa maistresse. Estans arrivés chez M. Julien Guion, maison un peu écartée de ce village, du côté de la rivière de Loire, Gonge fit semblant d'aller chercher un charretier pour voiturer ladite Curtet, mais alla comploter avec un nommé Alexis, sergent du lieu, et un autre nommé Colin, maistre de l'Escu du Pont aux moines, frère, et avec un autre leur beau-frère, lesquels vindrent après souper frapper à la porte (ledit Julien hoste s'estant absenté) que l'hôtesse leur ouvrit. Eux entrés demandèrent à ladite Curtet : N'es-tu pas la femme des Merenges ? Elle respondit : Oui. Lors avec blasphesmes dirent : C'est toy que nous cherchons. Sur ce ils la despouillérent en chemise, volèrent son argent et ses anneaux, et la

1. « Emissi noctu Aureliæ, deviis itineribus, per medias silvas, Montargum usque deducti sumus. Ibi salutatâ illustrissimâ Dominâ quæ nos omni officio ac pietate adeo sibi devinxit ut nec illi unquam satisfacere, nec ejus virtutes satis prædicare possimus. » D. Edmundo Grindallo Episcopo Londinensi. Genevæ pridie calendas februarii (31 janvier, 1569). Ms. de Genève.

menèrent à la rivière. Estant sur le bord ils lui dirent avec grands blasphèmes : Confesse-toy. La pauvre femme leur respondit : Je vous prie, puisqu'il faut que je meure, que me laissiez prier Dieu. Eux se mocquant, dirent: Prie donc, que nous oyons comme tu pries. Elle faisant sa prière et se recommandant à Dieu en langage françois, l'un d'eux dit : Mort Dieu, ne veux-tu dire autre chose? Lors il dit aux autres : Jetons la en la rivière, ce qu'ils firent, les uns la prenant par les bras, les autres par les pieds, et ainsi la précipitèrent en la rivière, puis jetèrent à force pièces de glace sur elle pour l'assommer et s'en allèrent. Mais entendans que la pauvre femme s'estoit jetée sur un gros glaçon pour se sauver, Gonge retourna et l'acheva de tuer, ce qui n'eût pu venir à notice, n'eust esté que ledit Gonge le confessa estant prisonnier aux prisons de la duchesse de Ferrare pour ce mesme faict, duquel néanmoins il n'a esté puni ni par Jean du Pont prévost des maréchaux de Montargis, ni par le juge criminel d'Orléans, auquel contre le droit des prévosts, il avoit été renvoyé à par et à plein, en haine de la doctrine du S. Évangile duquel estoit ministre ledit Chanorrier des Mérenges. Au reste, le corps de la défuncte fut porté par l'eau, sans s'arrester nulle part, jusques à ce qu'il parvint tout à l'endroit du logis où demeuroit ledit des Merenges, et où infinies personnes le virent, comme s'il eust demandé vengeance et justice, et y fut reconnu et tiré de là fut enterré par les pauvres fidèles qui estoient encore en la ville[1].

Sous ces lugubres auspices s'ouvrit pour l'Église d'Orléans une nouvelle année, marquée par un redoublement de persécutions, et par des souffrances inouïes relatées en ces termes dans l'opuscule de Daniel Toussain :

Depuis ce massacre premier, du cinquième de septembre 1568, on ne cessa tantost par les rues, tantost dans les maisons, de tuer quelques uns des fidèles, de piller leurs maisons, les tirer avec cordes par les rues, ne les voulans ni laisser sortir ni souffrir en ladite ville. Telles persécutions continuèrent jusques à ce que l'an 1569, au mois de juillet, on mit le feu dans deux maisons en plein jour, où on avoit emprisonné plus de septvingt personnes de toutes sortes de qualités et d'âges, persévérant en l'invocation du nom de Dieu et en la pureté de son service [lesquels] dis-je (hélas! quel spectacle!) en présence de ce peuple enragé, nonobstant que les prisons ne doibvent estre forcées, nonobstant aussi les cris de leurs femmes, de leurs parents et de leurs enfants, furent bruslés tout vifs, et si la flamme en avoit espargné quelques uns, les mains sanglantes

1. *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, f[os] 703, 704.

d'une populace et les hallebardes et les couteaux ne les espargnoient. — Et quant à une autre troupe de quatre vingt fidèles, la pluspart bourgeois de ladite ville, qui estoient serrés dans la grosse tour de la ville, ils furent quelques mois après, un matin, lorsqu'on feignoit les mettre en justice, tués à coups de dagues, les uns après les autres, ce que je ne puis réciter sans dire avec le prophète Jérémie: *Oh! si j'avois ma teste pleine d'eau et que mes yeux fussent une fontaine de larmes afin de déplorer jour et nuit les occis de la fille de mon peuple*[1] *!*

Détournons les yeux de ce triste spectacle pour les reposer sur le château de Montargis abritant toutes les infortunes, et faisant rayonner sur les misères de la guerre civile et sur les crimes qu'elle enfante les plus pures inspirations de la charité. Ce sera le sujet des dernières pages de cette étude.

(*A suivre.*) JULES BONNET.

LASOURCE, DÉPUTÉ A LA LÉGISLATIVE ET A LA CONVENTION

D'APRÈS SES MANUSCRITS ET LES DOCUMENTS ORIGINAUX [2]

(22 janvier 1763 - 31 octobre 1793)

I. — LE PASTEUR ET LE PRÉDICATEUR.

La révolution de 1789, en ébranlant la France et l'Europe, entraîna dans son courant les gens les plus pacifiques; aussi, onze pasteurs, quelques évêques et des centaines de prêtres figurent-ils dans les diverses assemblées. Les plus connus de ces pasteurs, tous du Midi, sont Julien, de Toulouse, Jean-Bon Saint-André, de Castres, Rabaut Saint-Étienne, de Nîmes, et Lasource, de Roquecourbe, auquel un historien catholique rend ce beau témoignage : « Le ministre protestant Lasource, qui fut l'un des députés du pays castrais à la Législative et

1. Voir le récit de ce même massacre, *Hist. des martyrs*, f° 700, et d'Aubigné, *Hist. universelle*, t. Ier, p. 293.

2. M. Rabaud nous avait proposé un chapitre du volume qu'il a consacré à Lasource et qui paraît pour le Centenaire de 1789, mais nous avons préféré une étude complète en elle-même, et nous remercions l'auteur d'avoir bien voulu la rédiger pour nos lecteurs. — N. W.

à la Convention, se fit distinguer par son éloquence à côté de Mirabeau et de Vergniaud[1]. »

La Révolution s'annonçait comme une ère nouvelle de justice et de liberté, dont les petits et les opprimés avaient tout à espérer. C'est en vain, pour la déprécier, qu'on lui assigne de petites causes. Depuis longtemps, de nouveaux principes fermentaient dans la nation : le livre de Tocqueville sur *l'Ancien*



Régime et la Révolution en fait foi. La Révolution couronnait le mouvement bien plus qu'elle ne le commençait ; elle était un puissant et dernier effort pour infuser l'égalité dans les mœurs nationales, pour acclimater le droit individuel dans les institutions, pour inaugurer la tolérance, étouffée sous les préjugés et les cruautés de caste. Comment un peuple d'esclaves n'eût-

1. Magloire. — Nayral, *Chroniques et Antiquités castraises*.

il pas salué sa libération avec transport? Comment en particulier le peuple réformé n'eût-il pas fait un vibrant écho aux voix de cet idéal et ne se serait-il pas jeté, ses pasteurs en tête, dans le courant nouveau, comme jadis les chefs d'Israël quand ils menaient ses légions en terre sainte? Ils le firent, marquèrent dans le mouvement et parmi eux Lasource mérite une mention particulière.

S'il se dérobe avec sa loyale nature à l'humilité de son ministère et accepte un rôle militant sur une scène périlleuse, ce n'est que pour servir les intérêts de ses principes, de son Église et de sa patrie. Apostolat d'un autre genre que celui pour lequel il a été consacré, mais qui a sa grandeur et n'en conduit pas moins au martyre. On le verra bientôt.

—

C'est entre deux tourmentes, celle du Désert et celle de la Révolution que notre héros entre en scène. L'Église réformée n'a derrière elle que des ruines et, devant, que la misère et le péril; les lois contre les protestants n'étant pas abrogées, leur application dépend du bon plaisir des juges et les ministres sont toujours censés proscrits ou condamnés à mort. En outre, tout est à créer : temples, écoles, organisation, caisse; on n'a que des difficultés, des privations, des humiliations en perspective; aucune autre satisfaction que celle de la conscience n'est réservée au ministère chrétien. Lasource le sait; mais sa vocation est plus forte que tout; comme l'abîme attire, les souffrances et les supplices semblaient attirer les pasteurs du Désert; car, plus on en pendait, plus il en sortait du sol, comme aux temps classiques de l'Évangile où, d'après Tertullien, « le sang des martyrs était la semence de l'Église ».

—

Le vrai nom de Lasource était *Alba;* et ses prénoms, Marc-David. Il est à remarquer que le nom des pasteurs qui, pendant la persécution et peu après, commence par *La*, indique en général un nom de guerre tiré d'une habitation, d'un domaine, d'un fait quelconque : tels, dans nos contrées, *Larroque*, nom de guerre de Bonifas, l'auteur de *l'Élève de l'Évangile*, et *Laroche*, nom de guerre du martyr François Rochette écartelé à Tou-

louse. Mais, pour Lasource, ce fut plutôt un simple moyen de se distinguer des autres Alba, fort nombreux dans le pays. Il était le troisième fils, né le 22 janvier 1763, de *César Alba Lasource* et d'*Esther Amalric* résidant au Crouzet près d'Anglès, et qui eurent trois garçons et trois filles. Avant 1789, les aînés recevant le nom de souche, patronymique, avec le droit d'aînesse si contraire à l'égalité et à la fraternité[1], les cadets en prenaient un autre; c'est ainsi que les cadets d'Alba s'appelèrent Lasource laissant le nom d'Alba à l'aîné, Jean, qui devint notaire à Anglès, administrateur du district d'Anglès pendant la Révolution et d'où sont descendus les Lasource qui vivent encore dans le Tarn.

Né le 22 janvier 1763, Lasource n'avait donc que trente ans neuf mois, lorsqu'il mourut sur l'échafaud, le 31 octobre 1793, contrairement aux assertions de tous les historiens qui le font naître en 1749 ou en 1762. Il fut baptisé au Désert, le 19 mars 1763, par le ministre *Sicard*. De son enfance, nous savons seulement que, de bonne heure, s'éveilla en lui le goût du ministère chrétien; et, pour donner cours à ses sentiments, il se rendit à Castres, chez le savant pasteur *Bonifas Larroque* en vue d'y recevoir une solide instruction préparatoire. Dans ces temps malheureux, les vieux pasteurs avaient l'habitude de donner aux « apprentis pasteurs » une première instruction qui abrégeait d'autant leur séjour à la Faculté de théologie. Les pasteurs du Désert, vite usés ou brisés, devaient être souvent renouvelés et les Églises, dans leurs besoins pressants, ne les laissaient moyennement que deux années à la Faculté. Ce fut le synode du 1er juillet 1778 qui admit « à la place d'étudiant de la province, pour le faire jouir de la bourse de 120 livres attachée à ce titre, Alba dit Lasource, originaire d'Anglès, sur le compte qui a été fait de ses dispositions pour le ministère et de son talent ». Après quelques années passées

1. Le droit d'aînesse qui, en donnant tout à l'un des enfants, déshéritait les autres, fut aboli dans la nuit du 4 août 1789, et cette abolition fut confirmée par la loi du 25 février 1790.

sous la direction de Bonifas et sur son témoignage, Lasource fut envoyé par le synode provincial du Haut Languedoc, tenu à la Teillardé le 3 mai 1781, à Lausanne « avec 150 livres pour le voyage » et avec « la promesse formelle de se consacrer, au retour, à la province ». Il figure, en effet, en 1781, sur la liste des étudiants français de Lausanne. Et le synode provincial de la Virbale, du 13 mars 1784, décide de rappeler Lasource, de lui adresser vocation pour l'Église de Lacaune et de lui envoyer 120 livres « pour son itinéraire ».

Après avoir été consacré au saint ministère, à Lausanne, le 18 juin 1784, Lasource retourne dans le Tarn et entre immédiatement dans le champ de l'activité pastorale, à la tête de l'Église de Lacaune, ainsi que le constate le procès-verbal du synode du 5 mai 1785 tenu encore à la Virbale : « ...Muni des attestations les plus honorables tant de la part de ceux qui ont dirigé ses études à Lausanne que de la part de son Église, l'Assemblée le reçoit avec empressement au nombre des pasteurs de la province. » Le certificat de ses professeurs qui parle de « la sensibilité de son âme, de ses heureux dons, de son génie », laisse pressentir une brillante destinée.

Il ne tarde point à justifier toutes les espérances, à Lacaune d'abord, par son zèle, son dévouement, ses prédications. De Lacaune, il rayonne dans les Églises voisines, notamment à Anglès, son village natal; et de partout, même de Castres, on accourt, au bruit de son éloquence; son renom grandit; et l'on s'explique que la famille de *Galtier de Laroque*, l'une des plus marquantes de la contrée, lui donne une de ses filles en mariage, Jeanne-Antoinette-Catherine, aussi distinguée par son intelligence que par sa beauté. Ses talents exceptionnels, son amabilité, son titre de pasteur, lui valurent cette union, malgré la modestie de sa position et bien qu'il fût marqué de la petite vérole. Elle eut lieu à Lacaune, le 24 avril 1786, par le ministère de Bonifas, son ancien maître. De cette union naquit un garçon, baptisé le lendemain, et qui mourut au bout de peu de jours; la mère suivit de près son enfant

dans la tombe, le 9 mars 1787. Double deuil que Lasource supporta avec une chrétienne résignation.

Dans cette même année, éclata un pénible conflit avec un de ses paroissiens et qui nous révèle son caractère impétueux et absolu. Il s'agissait de publier des bans de mariage, conformément à une décision synodale ; s'autorisant des répugnances de l'Église d'Espérausses à cette publication, Lasource s'y refuse énergiquement ; la commission ecclésiastique de la province lui inflige un blâme, en appelle au prochain synode et, en attendant, engage « le suppliant à s'adresser à tel autre pasteur de la province, persuadée qu'il n'en est aucun, M. Lasource excepté, qui ne fasse ce que le devoir lui prescrira[1] ».

Sur ces entrefaites, après deux années à Lacaune, Lasource permute avec un de ses collègues et prend la direction des deux Églises de Roquecourbe et de Réalmont, autorisé par le synode provincial du 3 mai 1787, « à condition que M. Lanthois et lui seraient libres de rentrer dans leurs Églises respectives, lorsqu'ils auraient des raisons de le désirer ». Le dernier acte signé de Lasource au registre ecclésiastique de Lacaune porte la date du 25 octobre 1787.

Il se pourrait que la question de son second mariage, ajoutée à des considérations de santé, ne fût pas étrangère à son changement de résidence. Quoi qu'il en soit, le voilà plus en vue, non loin de Castres, où se concentre l'activité politique de la région, pouvant y prêcher souvent et se mettre en rapport avec les notabilités du pays. Mais il est bientôt contraint, par la maladie, de s'imposer un repos absolu ; nous le voyons cependant assister aux séances de la Commission relatives à l'édit de tolérance et au synode provincial du 1er mai 1788. A peine remis et ne ménageant pas ses forces, il est ressaisi par son mal et la commission lui adjoint « M. Barbey, ministre suisse, connu déjà sous les rapports les plus avantageux[2] »,

1. Archives du conseil presbytéral de Castres.
2. Grand-père de M. Édouard Barbey, sénateur, ancien ministre de la marine et des colonies.

pour l'aider à porter le poids de ses deux Églises. Son tempérament ne devait pas être robuste; car, à de courts intervalles, il est atteint de maladie; et, plus tard, à Paris, c'est encore son état de santé qui lui vaut d'être emprisonné au Luxembourg, tandis que ses collègues sont entassés à la Conciergerie. De concert avec M. Barbey, il continue, dans la mesure de ses forces, à s'acquitter de ses fonctions pastorales et aucun événement saillant ne marque plus la vie de Lasource, jusqu'à sa nomination de député, sauf les luttes particulières que lui suscite son ardeur passionnée. Nous en trouvons la trace au registre de Roquecourbe, une première fois, le 30 avril 1791; c'est une altercation avec Montchâtre, un de ses paroissiens; et une seconde fois, le 9 août 1791 : on avait célébré à Roquecourbe, comme partout, la fête de la Fédération du 14 juillet 1791; quelques jeunes gens, par trop bruyants et anathématisés par Lasource du haut de la chaire, en avaient appelé à la commission ecclésiastique. Celle-ci, dans une pensée de pacification, délègue auprès de Lasource deux pasteurs et deux anciens et les charge, en cas d'insuccès, de procéder à une enquête. L'insuccès fut complet. Leur rapport déclare que Lasource les a reçus « avec une extrême violence; qu'il repousse l'autorité d'une commission qui s'est réunie sans lui, alors qu'il en est membre, qu'on n'a pas le droit de se mêler des affaires de son Église; qu'il méprise la plainte, qu'il ne veut ni médiation, ni conciliation; qu'il ne connaît pas la commission... » Pendant que *Nazon*, l'un des pasteurs, essuie cette bordée, surviennent les deux autres commissaires, *Jaffard* pasteur, et Martin ancien, qui reçoivent « un accueil plus mortifiant encore et qui entendent des choses que la charité ne permet pas de répéter ». Ainsi battus, les commissaires se réfugient à l'hôtel, Lasource les y suit; nouvelle tentative pour lui faire entendre raison, peine inutile. On n'en obtient qu'une déclaration dans laquelle il en « appelle au synode par lequel seul il veut être jugé, récusant tous autres juges et rendant, par cela même, toute médiation superflue ». C'était le

8 août 1791. Il n'est que trop certain que, dans ses moments d'éclat, l'homme étouffe en lui le ministre, alors que le ministre devrait commander à l'homme; cela ne l'empêchait certes pas d'être un fidèle pasteur, zélé dans l'accomplissement du devoir, et d'obéir aux mobiles les plus élevés; mais naturellement irascible, il s'abandonne trop facilement à la chaleur du sang; méridional, doué d'une âme de feu, la fougue forme son trait dominant.

On comprend avec quelle force son cœur dut vibrer au premier souffle révolutionnaire et qu'il ait salué avec enthousiasme dans la Révolution le triomphe des droits sacrés et foulés de son Église.

Nous ignorons l'issue de son conflit avec la commission ecclésiastique; il se produisit si près des grands événements qui le portèrent à l'Assemblée législative, qu'il est assez probable que le synode ne put se réunir pour s'en occuper. D'ailleurs, d'autres préoccupations absorbaient Lasource : son mariage, après cinq ans et demi de veuvage, avec Mlle *de Noir de Cambon*. Fille d'un ancien capitaine de cavalerie décédé et de Jeanne Esther de *Ladevèze de Rotolp*, elle habitait avec sa mère le château de Cambon, sur l'Agoût, en amont de Roquecourbe. Le mariage eut lieu le 9 septembre 1791, après que les publications en eurent été faites aux portes de l'église catholique, conformément aux clauses de l'édit de tolérance du 17 novembre 1787. Il semblait que ce mariage allait, comme un baume, guérir toutes les meurtrissures de son cœur. Mais, appelé à siéger à l'Assemblée législative, il est contraint de partir huit jours après ses noces; et, entraîné dans le terrible engrenage de la Révolution, il ne revit plus sa jeune femme. Il sacrifia son bonheur à sa patrie, mourant d'une mort tragique à la fleur de l'âge avec le poignant regret de ne pas revoir sa compagne, dont il parlait souvent à miss Héléna Williams, dans sa prison du Luxembourg; mais n'anticipons pas.

—

Avant de le suivre à Paris, il faut dire quelques mots de son

œuvre oratoire qui compléteront l'étude du pasteur et qui, d'ailleurs, nous feront entrevoir de loin le puissant tribun.

Depuis quelque temps déjà, un souffle d'apaisement se faisait partout sentir et les hommes les plus en vue, Rippert de Monclar, Rulhière, Malesherbes, Lafayette, etc., s'employaient à restituer aux protestants leurs droits d'hommes et de citoyens français. L'édit de tolérance couronna vingt années d'efforts. Ce fut un renouveau qui pénétra les cœurs d'espérance. La prédication de Lasource en porte l'empreinte. C'est dans ce milieu vibrant des souvenirs du passé et des espérances de l'avenir que se forme sa mâle parole.

De là, la double note de sa prédication : ses larmes, son deuil sur « Sion désolée » et les frémissements de joie dont il salue la fin de la « désolation ». D'un côté, il touche aux derniers prédicateurs du *Refuge*, à Saurin entre autres, qu'il rappelle par ses défauts et son énergie entraînante; de l'autre, il subit à son insu l'action du XVIII[e] siècle, époque essentiellement irréligieuse où — le dogme étant voilé — tout se résout en une morale assez commune qui, détachée du tronc de l'Évangile, manque de sève et de solidité.

Lasource a laissé cinquante-sept sermons manuscrits, peut-être plus, d'une durée moyenne d'une heure et quart; quarante-quatre sont passés sous mes yeux. Recopiés pour la plupart, ils servirent aux cultes d'Anglès et de Lacrouzette de 1813 à 1817; on se transmettait dans les familles la profonde impression qu'ils avaient produite sortant de la bouche de Lasource; ils tranchaient sur la médiocrité commune; on se souvenait de l'enthousiasme des foules qui, de loin, venaient l'entendre. Du reste, certains traits rapportés par la tradition attestaient sa merveilleuse facilité d'improvisation; il serait, à deux reprises, monté en chaire sans préparation aucune et aurait prêché, sur un texte donné à l'heure même, avec une rare éloquence.

Mais tout son talent n'empêche pas que ses sermons ne soient généralement dépourvus d'onction, de saveur chrétienne. En

outre, sa prédication porte l'empreinte d'une orthodoxie décolorée, pur intellectualisme, et de la philosophie régnante. Il est d'ailleurs bien difficile de s'abstraire de son siècle. La religion naturelle de Voltaire et de Rousseau, qui devient l'opinion générale, envahit les sanctuaires eux-mêmes; prêtres et pasteurs sacrifient plus ou moins au Dieu du jour; un retour aux rigides austérités de la vieille théologie eût détonné dans ce milieu déiste. Il n'est plus question que de « l'Être suprême », de « l'architecte de l'Univers », du « Grand Être », appellations convenues plutôt que réalités vivantes; il ne reste au fond de la cornue qu'une morale étiolée; l'Évangile en soi, avec ses féconds principes, s'est évaporé comme le parfum du vase. La philosophie sensualiste ayant atrophié les aspirations profondes de l'âme, toute l'apologétique se résume dans le miracle. C'est l'esprit du temps; et nul ne s'y dérobe, pas plus Lasource que ses collègues. Tous les sermons de cette époque sont frappés de la même empreinte; leur inspiration suffirait à les dater; ils versent dans le vague et déclamatoire sentimentalisme de Rousseau, sans avoir pour excuse ses traits de génie.

Le premier des sermons de Lasource, appelé par lui-même « Sermon d'entrée », qu'il dut donner à Anglès, le jour de son installation, roule sur les *Devoirs du pasteur*, Act. XX, 28. Parfaitement approprié à la circonstance, il expose : 1° les devoirs du pasteur envers lui-même; 2° ses devoirs envers le troupeau; 3° les motifs de ces devoirs. Il est surchargé de subdivisions, d'apostrophes, de redondances, mais il ne manque pas de substance et déborde de vie; c'est un torrent de lave brûlante où l'on saisit sur le vif la sincérité de sa vocation :

Nous sentons que notre goût pour le ministère, que le penchant que nous avons eu pour ce saint état, dès notre plus tendre enfance, que le désir d'y parvenir qui nous a toujours animé, sont des mouvements particuliers de l'esprit de Dieu qui a bien voulu nous appeler, dans sa grâce, à répandre en tous lieux la bonne odeur de sa connaissance.

Ce sermon remonte au début de son ministère officiel; mais bien avant, quand il n'était que simple aspirant sous Bonifas,

il avait commencé à s'exercer dans un sermon sur *le Secours de Dieu dans les tentations* (Cor. X, 13); il porte pour suscription ce souvenir intéressant: « Le premier que j'ai fait en 1779, quand je commençai mes études pour le Désert. »

Selon les errements de la vieille homélitique qu'ont suivis Saurin et les prédicateurs protestants du XVIIe siècle, il compose en général ainsi ses sermons : exorde, terminé par une invocation; explication du texte; division: tractation en trois points; subdivision de chacun en trois ou quatre autres; péroraison. Et dans ses premières compositions se distinguent des qualités de logique, de clarté, de vigueur, de précision, si rares au début du ministère où le vague et l'incohérence dominent généralement.

Le plus souvent, au lieu de creuser son sujet, il pose une thèse à la mode scolastique et la développe avec les arguments rationnels de l'école. Voici un fragment de son second sermon sur *l'Église est le corps de Christ:* 1° comment l'Église est le corps de Christ; 2° devoirs envers le corps de Christ, envers l'Église. En même temps qu'on jugera du genre de Lasource, on y verra la révélation de l'état spirituel du temps et de l'abandon où était tombée la discipline.

Premier devoir des membres de l'Église. — Ils doivent être soumis aux lois de ce Corps. Les préceptes de l'Évangile sont sans doute les premières lois que l'Église doit suivre, lui ayant été données par son Maître et son Chef suprême. Mais comme ces lois ne considèrent l'homme qu'en général, sans entrer dans le détail de toutes les circonstances particulières où peut se trouver chaque fidèle, l'Église a donné à ses membres un nouveau code qu'on a coutume d'appeler *Discipline ecclésiastique*. Les maximes évangéliques y sont développées avec ordre, expliquées avec clarté et appliquées avec précision aux divers cas sur lesquels le code divin semble garder le silence. Les lois de cette nature sont, ce semble, bien importantes et devraient être connues de chaque membre de l'Église, afin que chacun fut instruit de la conduite qu'il doit tenir pour ne jamais troubler l'ordre, l'édification et la paix. Cependant, combien de mes auditeurs qui ignorent même l'existence de ce Code! Quel plus grand nombre encore qui s'embarrassent peu des règlements qu'il renferme, qui n'ont jamais eu la louable curiosité de le mettre sous leurs yeux ! Des lois de cette nature ne

sauraient être négligées sans porter un coup mortel à la religion et à la vertu. Sans cette police religieuse, chacun abusant du silence de l'Écriture sur divers cas, tordant les expressions des auteurs sacrés au gré de ses passions et de ses caprices, s'érigera dans son cœur un tribunal en dernier ressort, n'écoutera d'autres décisions que les siennes propres, envisagera comme permis ce qui est illicite et se conduira la plupart du temps au grand scandale de son prochain. Funeste contagion ! Ravage affreux de l'exemple ! Ce pécheur scandaleux est bientôt imité de ceux qu'il scandalise : le vice s'étend ; l'amour de la vertu s'affaiblit ; cette charité qui édifie ne règne plus dans les cœurs et la piété est ensevelie dans le poids de mille désordres qui se sont introduits dans l'Église, à l'ombre de la négligence criminelle de cette discipline sacrée qu'on n'a pas mis en vigueur pour les arrêter dans leur principe et les étouffer dans leur ource.

Quoi donc de plus nécessaire que cette police religieuse pour maintenir dans l'Église le bon ordre et la pureté des mœurs ? Quoi de plus indispensable ? Mais, en même temps, quoi de plus négligé ? Combien de fois ne s'éloigne-t-on pas des institutions primitives renfermées dans ce précieux code ! Combien de lois dont on envisage l'exécution comme impossible ! Combien d'articles auxquels on refuse de se conformer, sous le prétexte d'une modération et d'une prudence déplacée quand il s'agit d'avancer le règne de Dieu et qui annoncent beaucoup plus le relâchement et la faiblesse que le zèle prudent et circonspect ! Hélas ! mes frères, s'il existe une discipline, s'il est des lois religieuses, où sont-elles ? Dans le fond des bibliothèques et jamais dans le fond des cœurs ; elles ne sont plus aujourd'hui que des instruments antiques abandonnés à la poussière, à la rouille, et dont on ne fait aucun usage.

Sur qui doit retomber la honte de cette criminelle négligence ? Sur les pasteurs et les Consistoires ! Sans doute, ils sont répréhensibles de ne pas veiller avec plus de soin et travailler avec plus de force à l'exécution des lois religieuses. Mais l'esprit d'insubordination et d'indépendance dont le pécheur est animé ne rendrait-il pas toujours leur zèle inefficace et leurs efforts inutiles ? Si nous voulions éloigner de la table du Seigneur ce pécheur audacieux qui est en scandale à ses frères ; — si, comme dans les premiers siècles, nous voulions contraindre cet autre à faire en face de l'Église l'aveu et la pénitence des péchés criants ; — si nous voulions poursuivre le vice avec le zèle courageux des Nathan, des Jean-Baptiste, des saint Paul, — que de rebellions ouvertes ne verrions-nous pas dans cette Église ! Que de pécheurs audacieux qui, loin de rentrer dans le devoir, se joueraient de nos censures, fouleraient aux pieds notre tribunal et secoueraient hardiment le joug de la discipline et celui de la religion !

Que prouve cette réflexion ? Une vérité bien affligeante : c'est que nous ne sommes plus dans ces heureux temps où les pasteurs, armés du glaive de la Parole, arrêtaient les empereurs à la porte des temples et leur reprochaient leurs crimes à la face des peuples ; — c'est que nous ne sommes plus dans ces temps heureux où la discipline en vigueur pouvait retenir le pécheur et réprimer le désordre ; — c'est que nous sommes dans un siècle où le relâchement a étouffé le goût des vertus chrétiennes ; — où le pécheur, ne respectant plus la religion, méconnaît l'autorité de l'Église et où les membres de ce corps veulent en être indépendants, fouler les lois et donner cours à leurs désordres sans avoir à redouter ni censures, ni anathèmes.

N'y a-t-il pas du souffle dans ce morceau ? Et la période oratoire ne se développe-t-elle pas abondante, nerveuse et claire ? Par sa méthode et sa chaleur entraînante, il rappelle Saurin. Sans doute, il a moins d'envergure et donne moins dans le travers des subtils commentaires du texte précédant le sermon. Mais, comme lui, il jette au début une proposition et en poursuit la démonstration avec une dialectique serrée. Mort en 1730, Saurin avait rempli la Hollande du bruit de son magnifique talent oratoire ; il passait pour le Bossuet protestant ; aussi, les pasteurs se le proposèrent-ils pour modèle et Lasource y était d'autant plus porté qu'il avait avec lui une ressemblance de nature. De là, chez Lasource, cette impétuosité exclusive de la souplesse et des demi-tons ; ce style tout d'une pièce, d'une rudesse conventionnelle ; cette déclamation tenant plus à la forme qu'au sujet lui-même, ces expressions surannées ou excessives, comme s'il ne pouvait parler qu'au superlatif, avec une profusion d'antithèses, d'apostrophes et de prosopopées. Quant à son Dieu, c'est celui de l'Ancien Testament, le Dieu du tonnerre et non le Dieu des miséricordes.

On en trouvera la confirmation dans ce court fragment emprunté à la péroraison de son sermon sur les *Devoirs du troupeau envers le pasteur :*

Il faut pourtant, M. F., se déterminer pour un parti ; il faut opter et agir. Je vous dirai aujourd'hui ce que le successeur de Moïse disait au-

trefois aux Israélites : Choisissez qui vous voulez servir. Voulez-vous servir vos passions ou l'Évangile, le vice ou la vertu, le monde ou votre Dieu ? Si vous avez résolu d'être inattentifs à nos discours, de négliger nos préceptes, de fouler aux pieds notre ministère, de continuer votre train de vie sans tenir compte de nos exhortations et de nos censures; — si vous avez résolu d'être tièdes et impies, mondains et voluptueux, relâchés et grands pécheurs; — si vous avez résolu de tenir une conduite qui vous mène à votre perte, — perdez-vous sans vous contraindre ou du moins sans vous couvrir du voile de la religion. N'appelez point de pasteurs; pour vous, ils sont inutiles; ne venez point dans ce lieu; comblez les chemins de Sion; éloignez-vous des autels; ne vous approchez que du monde; ne vivez que dans le monde; ne vivez que comme le monde; ne vivez que pour le monde; ne pensez jamais au ciel; ne faites rien pour le ciel; continuez à vous livrer au torrent de vos passions; continuez à enfreindre les lois sacrées de l'Évangile; continuez à suivre la foule des criminels enfants du siècle; continuez à vous livrer à la corruption régnante; continuez à vous souiller des ordures de tous les vices; continuez à vous repaître d'illusions et de chimères. Mais l'Éternel, votre Dieu, sera ému à jalousie; son courroux s'enflammera; son bras menacera vos têtés; ses carreaux vengeurs fondront sur vous; l'abîme sera entr'ouvert; l'étang ardent sera allumé; la sentence de condamnation sera prononcée et des tourments éternels vous déchireront à jamais!...

Mais mourrez-vous dans vos péchés et aurai-je la douleur d'être venu dans cette Église pour cultiver une terre ingrate? Ah! promettez à Dieu de devenir plus vigilants, plus actifs, plus pieux; promettez-lui d'augmenter le nombre de vos vertus en raison du nombre de jours que nous coulerons au milieu de vous. Malheur à toi, pécheur obstiné qui te refuses à ce serment! tu es perdu dans tes vices, puisque tu n'oses pas même les abjurer; ta malice est consommée, puisque tu ne veux pas même promettre à ton Dieu de travailler à t'amender; ta perdition est inévitable! Dieu te menace, il tonne, il frappe; je me décharge de tes fautes et je te livre à son courroux vengeur...! Mais prononcerai-je des Maranatha et des anathèmes, en prêchant l'Évangile de paix? Oui, Seigneur, tu me l'ordonnes et tu les fulmines toi-même par la bouche de ton apôtre contre quiconque ne t'aime pas. Oh! daigne aujourd'hui toucher toi-même mes auditeurs; frappe sur eux un coup de ta grâce; éclaire, atterre, convertis!

Dans presque tous ses sermons, on constate la présence de la force et l'absence de l'onction. Sommation, menace, frayeur, tels sont ses moyens ordinaires et, du reste, les moyens habi-

tuels des prédicateurs du temps. Saurin s'écrie dans un de ses sermons : « Heureux si je vous sauve par la frayeur ! »

Outre leur valeur propre, les sermons de Lasource offrent cet intérêt particulier qu'ils sont actuels; ils réflètent les mœurs ambiantes et sont comme la résonnance des événements du jour; aussi, fournissent-ils de précieux renseignements sur l'état de la religion, des habitudes, de la politique. J'en pourrais citer de nombreux exemples. A mesure qu'on s'approche de l'époque révolutionnaire, Lasource, l'esprit ouvert et le cœur chaud, prend sa part de l'élan national et laisse ses effusions déborder dans sa prédication. La joie et l'espérance transpirent dans son langage et Louis XVI, dont il devait plus tard voter la mort, reçoit son tribut d'hommages. Dans son sermon sur *la Soumission due aux puissances*, 1 Pierre II, 13-14, il s'écrie :

Illustre maison de Bourbon que les liaisons du sang unissent à notre monarque, vous êtes aussi nos maîtres et nos souverains légitimes; nous reconnaissons votre autorité sur nos personnes et l'obligation où nous sommes de vous obéir... Grâce à Dieu, les tortures ont fait place à la tolérance. Le fanatisme furieux a fui devant une philosophie douce et chrétienne. La sagesse, la clémence, la bonté de notre auguste monarque nous assurent la paix religieuse et bannissent toutes nos craintes sur la triste nécessité de désobéir aux ordres civils pour suivre le dictamen de nos consciences que nous croyons être la voix même de Dieu.

Nous trouvons annexée à ce même sermon une feuille sur laquelle se lit ce passage relatif à l'assemblée des notables :

Grands de la nation, têtes respectables qui assistez de vos sages conseils le monarque bienfaisant qui vous a rassemblés autour de sa personne auguste, nos yeux sont fixés sur vous ; nos cœurs vous bénissent et vous embrassent; nous sommes ravis d'admiration que vous ayez porté la vérité au pied du trône.

Quel prince mérita-t-il jamais à plus juste titre notre soumission et notre amour? Vous nous supportez, roi bon et clément. Vous ne frappez plus nos têtes du glaive des persécutions qui a été teint tant de fois du sang de nos malheureux pères. Échappés aux temps orageux nous trouvons enfin le calme sous votre heureux règne.

O Prince doux et bienfaisant, souffrez que nous donnions essor à notre vive reconnaissance.

Quelle soumission, inconsciente de ses droits, quand il dit : « Vous nous supportez », comme si l'on n'avait pas le droit de vivre ! Et cependant, on touche presque à la *Déclaration des droits de l'homme*, au moment où Lasource votera, non seulement contre la royauté, mais contre le roi lui-même. C'est que les événements poussent en avant et changent les points de vue. Dans son sermon sur le *Compte des jours*, Lasource est encore plus explicite dans ses vœux pour le roi, « pour sa tête sacrée » sur laquelle il appelle les plus précieuses bénédictions de Dieu, pour « prolonger ses jours dans l'intérêt du bonheur de ses peuples... » Et bientôt, il devait faire tomber, par son bulletin de vote, cette « tête sacrée » ! C'est la fatalité des tempéraments ardents, d'être rejetés d'un extrême à l'autre, de brûler aujourd'hui avec une parfaite bonne foi ce qu'ils adoraient hier.

En résumé, Lasource relève de cette époque de restauration où, sous l'impulsion de Paul Rabaut et d'Antoine Court, nos Églises sortaient, comme ressuscitées, du tombeau. Il tient à la fois du Refuge et de la Révolution : du Refuge, par son style « sentant l'étranger »; de la Révolution, par son enflure et sa véhémence. Mais avec la force, il a l'originalité; il est lui-même et le fond ne lui manque pas. Tout en imitant le grand maître Saurin, il a son talent spécial qui le place, sinon à côté de Claude et de Saurin, du moins immédiatement après dans les rangs des Le Faucheur, des Daillé, des Mestrezat. Le Tarn peut à bon droit se glorifier de lui. Car, s'il ne dispose pas dans son éloquence de la chaire de cette chaleur persuasive qui s'insinue doucement dans les cœurs, — il enfonce par ses discussions nettes et serrées, par son étonnante vigueur, il enfonce le coin dans l'intelligence des auditoires. Il est un puissant orateur en qui la fougue l'emporte et à travers lequel on devine l'ardent tribun politique. S'il n'a pas le secret de faire

vibrer les cordes pathétiques, il éclaire du moins et il entraine. Il rappelle bien plus la foudre du Sinaï que la grâce du Golgotha; et, à des degrés divers, tous ses sermons en sont la preuve.

CAMILLE RABAUD.

DOCUMENTS

LE PROTESTANTISME A AUTEUIL

PASSY ET BILLANCOURT

en octobre 1585.

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE OFFICIELLE.

On sait qu'à partir de l'édit du 8 juillet 1585 qui donnait six mois aux huguenots pour abjurer ou s'exiler — délai qui, le 6 ou 7 octobre suivant, fut réduit à quinze jours — le protestantisme disparut à peu près complètement de certaines parties de la France. J'ai publié en 1886 (*Bull.*, XXXV, p. 252 et 406) quelques pièces qui montrent comment on traita ceux qui ne se conformèrent pas à ces lois barbares. Voici un autre document inédit où l'on verra avec quelle rigueur elles furent exécutées à Paris. — A vrai dire il ne s'agit pas ici de la ville de Paris telle qu'elle était au XVIe siècle, mais de deux villages qui n'en font partie que depuis le milieu du XIXe.

Auteuil était alors un fief du couvent de Saint-Étienne-du-Mont. Sa vieille église, que nous avons vu disparaître il y a quelques années à peine, étendait son autorité spirituelle sur tout le territoire compris entre la Seine et les hauteurs de Passy, le bois de Boulogne et le pont de Saint-Cloud. Le village de Boulogne, anciennement appelé aussi « les menus de Saint-Cloud », semble en avoir été seul exclu. Dans cette vaste étendue de terrain qu'occupent aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'habitants, les maisons étaient fort clairsemées au milieu de campagnes dont les derniers restes forment les jardinets d'aujourd'hui.

Billancourt, qui est actuellement une partie importante de la ville

de Boulogne-sur-Seine, n'était guère plus alors qu'une ferme isolée au milieu de la plaine qui s'étend de la Seine au parc des Princes, dernière limite du bois de Boulogne. La *rue de la Plaine* qui séparait naguère les deux communes de Billancourt et de Boulogne et, perpendiculairement à la rue de la Plaine, la *rue de la Ferme* qui continue vers l'ouest la rue de Billancourt, sont aujourd'hui, dans ces régions, les seuls vestiges des temps d'autrefois.

Le prévôt de Paris était représenté à Auteuil par un lieutenant qui, en vertu de l'édit de Nemours (juillet-octobre 1585), procéda à une enquête dans ce domaine du couvent de Saint-Étienne-du-Mont. On verra, en lisant le procès-verbal de sa « perquisition », qu'il n'y découvrit que deux familles protestantes, l'une à Passy, laquelle avait fait semblant de se soumettre, l'autre à la ferme de Billancourt. Bien que Passy et Auteuil fussent alors de très petites localités, ce résultat minime est significatif. La Saint-Barthélemy qui fit échouer des centaines de cadavres huguenots sur les berges d'Auteuil avait naturellement chassé les rares survivants du massacre, et la Ligue, qui en fut comme le prolongement, ne les encouragea pas à revenir. Aussi voit-on que l'avocat *Machicot*, qu'on signale à Passy, y avait sans doute été retenu par l'âge et les infirmités; et *Durlin*, le fermier de Billancourt, comptait probablement sur son isolement pour passer inaperçu.

J'ignore s'il existe aux Archives nationales, où j'ai transcrit ce texte (Y, 3879), d'autres procès-verbaux analogues pour d'autres quartiers de Paris. S'il m'est donné d'y creuser un jour ce nouveau filon, je m'empresserai d'en consigner ici le résultat.

N. Weiss.

A Monseigneur le prévost de Paris, Salut.

Nous, Iehan Lefebure, lieutenant en la prevosté de Autheul, pour Messieurs les religieux abbé et couvent de Sainte-Geneviève-au-Mont de Paris, seigneurs hauctz justiciers et grandz voyers, des terres et seigneuries dudict Autheul et Passy; suyvant les edictz de Sa Majesté, l'un du VII[e] et l'autre du dix-huictiesme octobre dernier, vérifiés en la court de parlement, et suyvant certain acte de vous donné, le tout ataché sous le contre-scel de nostre dicte prévosté;

Certifie avoir faict perquision (*sic*) esdittes terres, seigneuries et parroisses d'Autheul, de ceulx qui ont esté ou sont réputez avoir esté de la

nouvelle religion prétandue réformée. Pour quoy faire, me suys enquis du curé dudict Autheul, ses vicaires et aultres habitans des lieux, qui m'ont dict que cy devant ilz ont cogneu ung nommé maistre *Pierre de Machicot*, advocat, à présent demeurant audict Passy, paroisse dudict Autheul, avoir esté de la nouvelle religion prétendeue réformée. Mais qu'ilz scavent, comme je scais estre vray, que depuys le premier édict de Sadicte Majesté touchans ceulx de la prétandeue nouvelle religion, ledict Machicot, ses serviteurs et servantes, ont esté par troys divers jours à la messe en l'église dudit Autheul, et ne se sont toutesfoys lesdictz Machicot et ses gens réconciliez, ne receu le corps de nostre Seigneur. Et sy il y a envyron troys sepmaines ou plus, que ledict Machicot ne ses gens n'ont esté à la messe, ne soict [sait]-on pour quoy, cy ce n'est pour ce que ledict Machicot est fort caducque, au moyen de l'aage qu'il a, ou pour ce qu'il a plusieurs vulcaires aux jambes; mais que ce ne peuct empescher que les serviteurs et servantes dudict Machicot ne vassent (*sic*) à la messe comme ilz ont commancé à y aller depuys ledict premier esdict de Sa Majesté.

Plus m'a esté dict, par ledict curé, ses vicaires et plusieurs parrocians dudict lieu qu'il y a une ferme nommée la ferme de Bilancourt, qui est de la paroisse dudict Autheul, en laquelle demeure ung nommé *Durlin* et quelque autre train ; qu'ilz ne scavent s'ilz sont de ladicte nouvelle religion prétandeue réformée, pour ce que ilz ne scavent comment ilz se gouvernent en icelle ferme qui est fort loing du village[1], et pour ne avoir jamais veu ledict Durlin en la paroisse ny aultres églises, encores que ledict curé s'en soit plainct publiquement en ses prédications. Aussi ilz sçavent que en ladicte ferme il y a ung enffant qui peult estre aagé de huict ou neuf moys pour le moings, qui n'a encore receu le baptesme.

Lesquelles choses cy-dessus escriptes, certifie me avoir esté ainsi dictes, en faisant ladicte perquision, laquelle je faictes au mieux qu'il me a esté pausible ; en tesmoing de quoy je signe le présent mon procès-verbal, ce vingtiesme jour d'octobre mil cinq cens quatre vingtz et cinq.

J. Lefébure.

Au dos : Autheul. Procès-verbail du lieutenant d'Autheul, de la recherche de ceulx de la nouvelle opinion.

1. D'Auteuil, car nous ne croyons pas que Billancourt formât alors un village.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE VASSY AU XVII[E] SIÈCLE

I

En dehors du sanglant épisode du 1[er] mars 1562, l'histoire de l'Église réformée de Vassy n'est pas très connue. Le célèbre massacre ordonné par François de Guise n'avait cependant pas anéanti la petite communauté, qui grandit, au contraire, au milieu des adversités, et comptait, au XVII[e] siècle, environ 1,200 membres sur une population totale de 4,000 habitants. Comme la plupart des Églises de la Champagne, elle vécut sans bruit, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et disparut dans la tourmente de 1685, ne laissant que de rares souvenirs dans les chroniques locales et dans les archives particulières et publiques.

Le plus intéressant des documents relatifs au protestantisme à Vassy pendant cette période est l'autobiographie de Pierre Changuion, que le *Bulletin* a publiée (t. XIV, p. 139-158).

Voici toutefois, deux lettres, dont la première complètera le tableau de la « vie douce, agréable et chrétienne », que menaient les réformés de Vassy, et que dépeint si naïvement Changuion. C'est le pasteur Abraham Jacquelot (+ 1680) qui écrit à son collègue de Metz, Paul Ferry, pour l'intéresser au mariage de la fille de son prédécesseur avec un officier allemand. M. N. Weiss a eu l'obligeance de me signaler cette lettre, qui fait partie des papiers de Paul Ferry, à la bibliothèque de la Société du Protestantisme français.

L'autre missive, bien différente, est adressée par un capucin à l'évêque de Châlons[1]. Ce convertisseur, dont la communauté n'était pas très bien vue de l'évêque diocésain, est heureux de lui faire sa cour, en l'informant de ses trois dernières conquêtes : une fille

1. Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, de 1642 à 1680; grand janséniste, protecteur déclaré du P. Quesnel, travailla avec zèle à réformer son diocèse, qui en avait grand besoin, et à convertir les protestants champenois, mais non sans loyauté, et dans un esprit assurément plus digne que beaucoup d'autres évêques. « Il ne vouloit pas qu'on leur en imposât, et croyoit avec raison — dit l'auteur de sa *Vie* imprimée à *Utrecht* (1738) — qu'il n'étoit jamais permis de combattre le mensonge autrement que par la vérité. » Le biographe ajoute, il est vrai, que dans son zèle de propagande, M. Vialart « n'épargnoit pas sa bourse », et que « personne ne peut savoir combien ce grand prélat a consommé d'argent, pour ramenner ces brebis égarées à leur véritable pasteur. »

échappée de la maison paternelle ; une enfant de douze ans enlevée à son grand-père ; un apothicaire, diacre et ancien de l'Église, détaché non sans peine de son parti. Sous l'obséquiosité du style on devine le désir d'obtenir du zélé, mais honnête prélat, l'approbation de procédés qui se généralisèrent aux approches de la révocation de l'édit de Nantes, mais qui, en 1678, ne pouvaient encore être admis dans le diocèse de Châlons sans quelques précautions oratoires.

Cette pièce intéressante fait partie des mss. français de la Bibliothèque nationale (*Collection de Champagne*, vol. 109, n. 56).

LETTRE D'ABRAHAM JACQUELOT A PAUL FERRY, 11 mars 1660.

Monsieur et très honoré frère,

Ce n'est pas sans la providence de Dieu, que j'ay eu l'occasion par M. du Vivier de recepvoir de vos lettres. Elles me rendent assés hardy pour en attendre une troisième en vous donnant le moyen d'obliger extrêmement la famille de feu monsieur *de Juigné* qui a exercé en ce lieu par plusieurs années le saint ministère, et qui par arrest du parlement a été recognu gentilhomme d'Anjou. Il avait espousé en premières noces une damoiselle de la maison de *Marault* proche de Chaumont. Je ne doute point que cela ne soit de votre connaissance. Ledit sieur de Juigné en mourant a laissé un fils et trois filles[1] qui ont véritablement de très bonnes qualités du corps et de l'esprit. Il faut que je vous remarque, Monsieur, qu'un nommé Henricus *Bittenbruck*, qui se dit cornette au régiment de M. le prince de Salmes, ayant eu deux quartiers d'hyver proche d'icy, il a recherché l'occasion de fréquenter dans la maison de mademoiselle de Juigné, laquelle demeure icy avec ses filles[1] ; cette fréquentation a porté M. Bittenbruck à rechercher en mariage la fille aisnée. Il se dit gentilhomme du pays de Clèves. Madame sa mère demeure en son village nommé Bislik (son chasteau Steinberc) à trois ou quatre lieues de Vesel. Son beau-père ou son père, je ne vous sçaurois assurer lequel des

1. *Isaac, Louise, Anne* et *Marie*, d'après la *Fr. protestante*, art. LECLERC DE JUIGNÉ.

Le mariage de *Louise* de Juigné, qui fait l'objet de cette lettre, fut-il conclu ? c'est ce qu'il nous a été impossible d'établir.

Marie de Juigné épousa un gentilhomme protestant du Béarn, M. de Maumont, s^r de la Roche-Saint-Firmin.

Anne de Juigné était encore sans alliance en 1670 (registre de l'Église de Vassy).

deux, a esté gouverneur de... auquel a succédé M. le vicomte de Marsant; il dit avoir un beau-frère qui est gouverneur d'Emeric, un frère qui est capitaine dans le régiment de M. de Brederode. Il témoigne ne rechercher la fille de M. de Juigné que pource qu'elle est noble, assez belle, et ne manque d'esprit, ayant assuré qu'il ait assez de bien acquis et à espérer de madame sa mère. Il ne sçait qu'escorcher le françois et se peut faire entendre en latin et témoigne avoir de la piété. S'il estoit ce qu'il dit, ou du moins en partie, ce seroit avantage pour la fille. Mais il faut le connoistre auparavant que de luy promettre aucune chose. Il dit qu'il ira dans son pays, rapportera certificats desquels nous ne connoissions ny les armes ny les signatures. Parlant avec luy de Metz, il m'a dit qu'à trois lieues ou quatre de vostre ville, madame de Flin (comme il parle) a sa demeure. Il dit n'avoir jamais veu laditte dame, mais qu'ayant une fille mariée à un gentilhomme qui demeure proche de la maison de sa mère, elle a connoissance de sa maison. Je me joints, Monsieur, avec toute la famille pour vous prier très humblement de vouloir, selon votre bonté et charité, agir auprès de madame *de Flin* qui estant de nostre religion vous dira fidèlement ce qu'elle connoist de la maison de laquelle se dit le Sr Bittenbruck. Nous espérons ce bienfait de vous, cependant je prie Dieu qu'il vous conserve encore longtemps pour le bien de son Église, et suis, Monsieur et très honoré frère et père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

De Vassy, 11 mars 1660. JACQUELOT.

On m'a dit aussy qu'un nommé M. de Ligeuil, capitaine lieutenant dans le régiment de M. le prince de Salmes, voysin de madame de Flin peut connoistre ledit Sr Bittenbruck. Le courrier laissant vos lettres à Saint-Dizier qui n'est qu'à trois lieues d'icy, la poste les apporte fidèlement. Oserai-je, Monsieur, vous prier de remarquer dans celles que j'espère, si vous tenez la paix d'Allemagne faite. Autrement ce pays ne jouira du fruict de la paix, il aura des pas.... mauvaises....

—

LETTRE DU FRÈRE ESTIENNE DE CHAUMONT, CAPUCIN A MONSEIGNEUR DE CHAALONS, 16 juillet 1678.

Monseigneur,

Je supplie humblement vostre Grandeur de lire au plustot cette lettre à cause de ce qui est à la fin qui ne souffre facilement de délay.

Comme je sçais asseurément que Vostre Grandeur n'a rien plus à cœur que la gloire de Dieu et le salut des ames, elle apprendra, s'il luy plaist,

la conversion de trois personnes de la religion prétendue à Vassy. La première a esté le 18e du mois passé, d'une honeste fille, d'une des plus considérables parentés de Vassy, qui s'estant réfugiée en la maison de la propagation, après sa déclaration faite à Messieurs les prévost et procureur du Roy[1] que Monsieur de la Roche[2] avait prié de se transporter chez luy, abjura son hérésie en l'église de la paroisse, et, avec la permission de M. le curé, je l'absous et la receus à la communion de la sainte Église Romaine.

La seconde est la petite-fille du sieur *de la Dimerie* que je fus prendre chez son grand-père à huit lieues [3] de Vassy, qui espérait bien de la faire aller au Presche, et laquelle estant depuis ce temps en la maison de la propagation avec bien de l'incommodité et pour elle, y ayant esté malade presque la moitié du temps, et bien de la peine pour Monsieur et Madame de la Roche qui en ont fait comme de leur propre fille par une charité admirée par un chascun depuis tantost dix mois qu'elle y est. Or après trois ou quatre jours qu'elle eut douze ans accomplis, je luy fis faire, selon la déclaration du Roy, profession de la Sainte Foy catholique, en l'église de la paroisse, le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste à une heure, après le sermon que je fis à ce sujet. Tout le monde y accourut

1. Vassy était le siège d'une prévôté, dont les jugements étaient portés en appel au bailliage de Chaumont.

2. M. et Mme de la Roche étaient les directeurs de la maison de la Propagation, qui fut plus tard confiée au sr François Thomas, maître chirurgien et apothicaire. L'évêque de Châlons y installa vers 1685 des religieuses de la Sainte-Famille.

3. Dans son désir de se faire valoir, le capucin exagère effrontément les distances. La famille de l'enfant qu'il a été « prendre » habitait à une demi-lieue de Vassy, près d'Attancourt. Les registres de la paroisse Notre-Dame de Vassy relatent en ces termes l'abjuration de la petite-fille de M. Bricaire de la Dixmerie :

« Le 24 juin 1678, Judith Briquaire, fille de Briquaire de la Dismerie demeurant à la Mothe, paroisse d'Attancourt, âgée de douze ans accomplis a déclaré qu'elle ne voulait jamais aller au presche, ains vivre et mourir catholique. »

Il faut remarquer que l'enlèvement de la petite Judith contrevenait formellement à l'article 49 de la déclaration du 1er février 1669 qui « *fait défense à toutes personnes d'enlever les enfants de la R. P. R.*, ni *de les induire ou faire faire aucune déclaration de changement de religion avant l'âge de quatorze ans accomplis pour les mâles et douze ans accomplis pour les femelles.* »

Aussi ne put-on dresser l'acte d'abjuration qu'après avoir illégalement détenu l'enfant pendant dix mois. La déclaration du 17 juin 1681 devait diminuer pour les convertisseurs l' « incommodité » de ces enlèvements, en fixant à sept ans l'âge auquel les enfants de la R. P. R. « tant mâles que femelles » pouvaient se convertir, sans que leurs pères ou mères, ou parens y puissent donner aucun empêchement sous quelque prétexte que ce soit. »

comme le jour de Pasques; le père de ceste fille que j'avois mandé, y estoit présent, si bien que par la grâce de Dieu la voilà catholique, et elle ne sçauroit plus, et on ne peut plus la faire aller au Presche. Je prétendois porter moy-mesme ces bonnes nouvelles à vostre Grandeur, luy communiquer plusieurs autres choses de conséquence, et luy demander sa sainte bénédiction, peut être pour la dernière fois, car je deviens viel, approchant de 65 ans tantôt passez; mais un mal qui m'est survenu en une jambe me prive de ce bonheur, que sy avec la grâce de Dieu j'en peux estre guéri, je feray mon possible d'aller à Chaalons, puisque comme je l'ay déjà dit ce sera la dernière fois que j'auray le bonheur de voir vostre Grandeur, pour la remercier humblement de tant de bontés qu'elle m'a témoignées et que je la supplie me continuer.

La troisième conversion est celle du sieur *Maucler* [1] apoticaire et chirurgien, qui a presque toujours esté diacre et ancien de la R. P. R[r]. Il y a plus de deux ans que je l'entretiens, et c'est luy que j'ai si souvent, sans le nommer, recommandé aux saintes prières de vostre Grandeur; car il aime le secret, et sans ce secret qu'il m'a demandé et que je luy ai conservé, il aurait perdu toute confiance, et peut-estre la volonté de se convertir, ce qu'il a seulement tesmoigné depuis Quasimodo qu'il fit la cène pour complaire seulement à sa femme, et qu'il ne va plus au presche, de quoy estant cité au Consistoire, surtout pour n'avoir fait la cène à la Pentecôte, il n'a fait autre response au ministre, et à tous ceux qui accoururent chez le ministre, où il fut près de 3 heures, que leur religion n'estoit pas bonne, et qu'absolument il les vouloit quitter. L'amour toutefois qu'il a pour sa femme et l'espérance qu'il se promettoit de la convertir avec un sien fils unique, l'a fait différer jusques à présent, si bien que voyant qu'il ne gagnait rien sur leur esprit, que sa femme même en est malade de colère, et que sa conscience le bourreloit d'avoir différé, comme il m'avoit plusieurs fois tesmoigné, il vint jeudi dernier en nostre couvent à 5 heures du soir et me pria de le recevoir à la profession de la sainte foy catholique; mais que ce fust en secret, promettant de se déclarer hautement dans quinze jours, pendant lesquels il ménageroit l'esprit de sa femme, ne luy disant qu'il eut fait profession mais qu'il luy donneroit huit jours, voire quinze jours pour penser à son salut et dire si elle vouloit se convertir, et son fils, il feroit le premier avec eux profession, ce qu'ils n'accepteroient s'ils savoient qu'il eut déjà fait profession;

1. David Mauclerc appartenait à une ancienne et nombreuse famille de bourgeoisie champenoise, dont une branche habitait Vitry-le-François. *La France protestante* (VII, 334), cite plusieurs Mauclerc qui se distinguèrent, en 1685, par leur fidélité, entre autres un diacre de l'Église de Vassy qui fut jeté dans les prisons de Chalon-sur-Saône pour avoir fait passer ses enfants à l'étranger.

ce que considérant être très bien [comme vostre Grandeur faisant la mission à Vassy il y a environ quinze ans, obligea une nommée Marie *Breton* qui fit profession en une maison particulière pour cacher son dessein à ses parents, de la faire publiquement à Paris où vostre Grandeur l'envoyoit en la maison des converties], on ferma la porte de nostre Église, et aux pieds de l'autel, devant le Saint-Sacrement, en présence de nostre père guardien et d'un de nos pères seulement, il fit profession de la sainte foy catholique avec grande consolation de son âme. — Mais j'ay encore besoin du pouvoir de votre Grandeur, comme il luy a pleu de me l'accorder, et que Mgr l'archevesque (sic) de Metz me l'a accordé il y a six ou sept ans pour des mariages invalidés, car cet honeste homme converti est marié à sa cousine germaine, leurs deux mères étant propres sœurs ; comme sa femme est malade, et qu'il l'a espousée selon l'édit de Nantes [1], je ne luy ay point parlé de cet article jusques à ce que vostre Grandeur m'ait mandé qu'elle les dispense de cet empeschement dirimant, ce que je luy déclarerai, sitôt qu'il aura pleu à vostre Grandeur me l'escrire comme je l'en supplie très humblement, car *periculum est in morâ.* Comme il est le plus considéré de tous nos P. R. je puis assurer vostre Grandeur qu'avec la grâce de Dieu il en attirera d'autres après luy [2], comme quelques uns ont dit qu'ils iroient à la messe si il y alloit et que luy mesme m'en a assuré, leur ayant donné de nos livres à lire, que je luy ai confié. Ce qui me console, après les faux rapports qu'on avait de ma conférence, il y a deux ans, avec le ministre, c'est qu'il en est le fruit très assuré, et ne sera pas le dernier puisqu'estant présent il ne s'est servi que des passages et autres convictions que j'alléguai pour lors [3] contre le ministre pour prouver la réalité, et faire voir par les contrariétés qui sont entre leurs créances, que la R. P. R. ne peut estre la vraye Église de Dieu. On

1. Note de l'évêque au dos de la lettre : « *Le mariage du S*[r] *Maucler contracté selon l'Édit est bon.* »

2. En effet, David Mauclerc déploya un grand zèle pour la conversion de plusieurs membres de sa famille. Il signe souvent comme témoin, au *Registre des Abjurations.* (Archives municipales de Vassy). Mais il ne réussit qu'au bout de sept ans à obtenir la signature de sa femme, Elisabeth *Lemaistre*, qui de guerre lasse, se décida à abjurer, à l'âge de soixante ans, le 19 novembre 1685.

3. Dans son zèle, le bon capucin n'oublie pas le soin de sa réputation. Il dut être péniblement affecté de la visite que fit le 24 novembre de la même année 1678, au couvent de Vassy, M. Roynette, délégué de l'évêque, qui ne mit pas précisément en lumière la pureté de doctrine de son ordre. Le frère Barthélemy ayant avancé que la Sainte Vierge peut délivrer les âmes de l'enfer, dut se rétracter publiquement sur l'ordre de l'évêque, et affirmer la doctrine authentique de l'Église catholique (d'alors) savoir : *In infernis nulla est redemptio.* — (Bibl. nat. ms. *Coll. de Champagne*, 109, f° 58).

en a bien dit davantage de la conférence avantageuse qu'eut Mgr d'Auguste suffragant de Metz contre Ancillon ministre de Metz avec lequel j'ai eu conférence il y a dix ans, que je connais qu'il (avoua?) la pluspart des mesmes points dont je conféré avec le ministre Jacquelot[1]; mais ce qui me fâche, c'est que la jalousie a fait parler contre moy, qui n'empeschera toutefois que je ne sois toute ma vie et avec tout respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur et missionnaire,

A Vassy, le 16 juillet 1678. F. ESTIENNE DE CHAUMONT, capucin indigne.

A Monseigneur de Chaalons, à Chaalons.

Les réformés de Vassy, déjà troublés dans l'exercice de leurs droits religieux et dans la sécurité de leur vie de famille ne devaient pas tarder à partager avec toutes les Églises de France les tribulations dont la Révocation fut le signal : destruction des temples; exil des pasteurs; biens confisqués ou abandonnés pour la fuite; galères et prisons pour les fidèles. — Dans une prochaine communication, j'espère mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* quelques documents nouveaux sur les dernières années de l'Église de Vassy.

H. DANNREUTHER

FRANÇOIS TOUZINEAU
PRÉDICANT-MARTYR A LA ROCHELLE,
le 17 décembre 1738.

Parmi les pasteurs du désert qui donnèrent leur vie pour leur troupeau, il en est plusieurs qui sont peu connus, voire inconnus. En voici un dont le nom seulement est mentionné, dans une note au bas de la page par un seul historien[2]. Je ne suis pas en mesure de reconstituer sa biographie, mais le jugement qu'on lira plus loin donne sur lui quelques détails du plus poignant intérêt. A une époque où la dénomination de protestant était une flétrissure et un réel danger, il ne craignit pas de renoncer au catholicisme, non seulement pour embrasser le pur Évangile que proscrivait l'Eglise romaine, mais encore pour le répandre par ses prédications et par ses écrits.

1. Voir sur ces controverses entre les pasteurs de Vassy et leurs adversaires catholiques, la *Vie d'Isaac Jacquelot* par David Durand, Londres, 1785.

2. L. Delmas ; *l'Église réformée de La Rochelle*, p. 317,

Combien de temps exerça-t-il ce ministère périlleux? On l'ignore; mais ce qui n'est que trop certain, c'est qu'il finit par être arrêté, et traité comme le dernier des criminels. Lorsqu'on lit le jugement qui termine violemment sa carrière, on se croirait transporté au XVI[e] siècle, et en présence d'un des innombrables arrêts des parlements qui condamnaient les luthériens à l'amende honorable et au feu. Touzineau n'a pas été brûlé, mais bien ses deux « livrets »[1], après quoi il fut pendu, non sans avoir préalablement fait amende honorable devant l'église Saint-Barthélemy de la Rochelle.

Je reproduis le placard in-folio, ou plutôt la feuille officielle en usage à cette époque, pour ces sortes de publications légales[2].

Au terme d'un arrêt que j'ai sous les yeux, ces publications étaient *affichées et attachées à un poteau sur la place Royale*[3] *par l'exécuteur de la haute justice*. Il va sans dire que d'autres exemplaires étaient exposés ailleurs, notamment à la porte des églises, dans diverses localités de la généralité.

Cependant ces placards sont devenus très rares. Celui que j'ai est probablement le seul exemplaire existant du jugement contre Touzineau. Ni les bibliothèques, ni les archives de la Rochelle et de Paris ne le possèdent.

La *Bibliothèqne rochelaise* de Delayant signale bien, d'après le *Bulletin du Protestantisme français* (1878, p. 367), le jugement de Touzineau comme un manuscrit du carton T T. n° 350 des Archives nationales; mais ce document, que j'ai examiné, n'est ni un manuscrit ni l'un des placards officiels.

C'est tout simplement la reproduction, très fidèle d'ailleurs, de la teneur du jugement contre Touzineau, dans une brochure petit in-4° de seize pages numérotées, contenant cinq autres jugements distincts; savoir, après le jugement de Touzineau et de ses complices, celui du 24 août 1746[4], contre *Pierre Gaillot et Pierre Manseau*, dûment atteints et convaincus d'avoir construit une chaire pour des prédicants; celui du 21 mai 1756, contre dix religionnaires pour cause d'assemblée; celui du 14 juin 1756, contre le pré-

1. L'un de nos lecteurs de l'Ouest pourrait-il nous dire les titres de ces livrets?
2. Au titre elles ne portent pas le nom de l'imprimeur ni celui du lieu de publication.
3. Aujourd'hui place d'armes, à la Rochelle.
4. Signalé dans le *Bulletin* avec le précédent : 1878, p. 367.

dicant *Gibert Étienne*, son neveu, *Gentelot de Foix*, *André Bonfils*, et la mémoire de *Jean Daniel de Belrieu de la Grâce;* celui du 21 juillet 1756 contre le prédicant *Jean Guérin* dit *Gentil* et quatre autres, dont une mémoire.

Enfin, le dernier, contre le maréchal prédicant *Graveau* et trois religionnaires.

Tous ces jugements ont été réunis et imprimés par *P. Mesnier, imprimeur du Roy, rue du Temple, à la Rochelle*, ainsi qu'on le lit au bas de la dernière page de la brochure.

Dans les villes où le protestantisme avait compté de florissantes Églises, les imprimeurs et les libraires trouvaient facilement à vendre, sous cette forme, les édits, arrêts et jugements intéressant les religionnaires.

César Pascal.

JUGEMENT

EN DERNIER RESSORT

Charles-Amable-Honoré Barentin, *Chevalier, Seigneur d'Hardivilliers les Belles, Ruries et autres Lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de la Rochelle, Commissaire du Conseil en cette Partie*

Entre le Procureur du Roy de la Commission, Demandeur et Accusateur,

Contre *François Touzineau, Thomas Faure, Guillaume Ramigeau et Marie Rogé ditte Denise, Religionnaires, Deffendeurs et Accusés*

Veu, etc. Ouy le rapport du Sieur Cadoret de Beaupréau, Commissaire-Rapporteur du Procès.

Nous Intendant et Commissaire susdit, de l'avis des Sieurs Officiers du Présidial, par jugement en dernier ressort, avons déclaré et déclarons le dit *François Touzineau* duëment atteint et convaincu d'avoir apostasié la Religion Catholique, Apostolique et Romaine dans laquelle il est né, a été instruit et a vécû pendant plusieurs années, d'avoir assisté à plusieurs Assemblées de Religionnaires tenuës de nuit et y avoir prêché, comme aussi d'avoir écrit deux livrets contenant plusieurs blasphèmes et mauvais discours contre la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et violemment soupçonné d'avoir débité ses blasphèmes et mauvais discours dans les assemblées de religionnaires où il a prêché.

Pour réparation de quoy, Nous l'avons condamné et condamnons à faire amende honorable nuë tête et en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, devant la principale porte de l'église de Saint Barthélemy, où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, et là, tête nuë et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et comme malavisé, il a apostasié la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, prêché ausdites Assemblées de Religionnaires, et écrit les-dits deux livrets, dont il demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice : de là, conduit à la Place Royale de cette Ville où les deux livrets par lui écrits, seront en sa présence jettés et brulés dans un feu qui sera dressé et allumé à cet effet par l'exécuteur de la haute justice; et ce fait, sera ledit Touzineau pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera dressée à cet effet en ladite place, où son corps mort demeurera pendant vingt-quatre heures et sera ensuite porté aux fourches patibulaires pour y rester jusqu'à parfaite consommation. Avons déclaré les biens dudit Tousineau, situés en païs de consfication, acquis et confisqués au profit dudit Seigneur Roy. Ordonnons que sur les autres biens situés en païs non sujets à confiscation, il en sera pris la moitié pour tenir lieu d'amende envers ledit Seigneur Roy; sur lesquels biens seront préalablement pris et levés tous les frais du procès.

Et pour les cas résultans du procès, avons banny de cette généralité, ledit *Thomas Faure*, pendant le tems et espace de cinq années, à lui enjoint de garder son ban sous les peines portées par la déclaration du Roy du trente-un May mil six cens quatre-vingt-deux, dont il lui sera fait lecture par le greffier, et le condamnons en outre en trois livres d'amende envers ledit Seigneur Roy; et après que ledit *Guillaume Ramigeau* a été mandé en la Chambre, il a été admonêté, le condamnons à aumôner au pain des prisonniers de cette ville, la somme de trois livres. Ordonnons qu'il sera plus amplement informé pendant un mois, contre ladite *Marie Rogé* ditte *Denise*, pendant lequel tems elle gardera prison.

Et sera à la diligence du procureur du Roy en ladite Commission, le présent jugement, lû, publié et affiché partout où il apartiendra.

Fait et arrêté dans la Chambre du Conseil du Palais Royal de la Rochelle, le dix-septième jour du mois de Décembre mil sept cens trente-huit. *Signé*, Cadoret de Beaupréau *Rapporteur*, Barentin, Durand, Béraudin, Griffon, Régnier *Assesseur*, Rougier *Assesseur honoraire*, Habert, Demarines, de Beaurepaire, Pollart *Fils*, Seignette, Bouzitat de Selines.

Le présent Jugement a été prononcé et exécuté le dit jour dix-sept Décembre mil sept cens trente-huit. *Signé*, Moreau *Greffier de la Commission*.

MÉLANGES

LA POPULATION PROTESTANTE EN FRANCE
AU LENDEMAIN DU CONCORDAT
(1802)

Une enquête est ouverte sur le chiffre de la population protestante, elle a déjà produit de précieux renseignements sans aboutir encore à des résultats précis. Il est nécessaire, croyons-nous, de continuer les recherches, de mettre au jour tous les documents sur ce sujet, et ce travail préparatoire une fois achevé, il sera possible d'arriver à des conclusions sérieuses et raisonnées.

Relativement à la période antérieure à la Révolution, les chiffres sont les plus contradictoires : tandis que Rabaut-Saint-Étienne, dans les mémoires qu'il publie pour obtenir l'état civil des protestants, en porte le nombre à *deux millions*[1], les catholiques prétendent que la population huguenote atteint à peine *un million*[2]. Ces variantes se comprennent facilement, les édits forçaient nos ancêtres à faire célébrer par l'Église romaine et leurs mariages, et le baptême de leurs enfants ; beaucoup figuraient donc au nombre des nouveaux convertis qui, en réalité, étaient restés fidèles à leur foi. Comment procéder à une statistique quand, pour éviter les galères ou le gibet, on est contraint à se cacher !

Après la tempête révolutionnaire, lorsque Bonaparte réorganisa les cultes, il procéda à une consultation générale sur la population protestante et obtint de ses préfets des données plus exactes[3] ; le titre

1. Ce chiffre figure dans le mémoire de Rabaut : *Justice et nécessité d'assurer un état légal aux protestants*. C'était déjà celui que donnait Condorcet en 1778 dans ses *Réflexions d'un citoyen Catholique*. Voyez aussi *Mémoire en faveur des protestants du Bas-Languedoc*, par Rabaut-Saint-Étienne. *Bulletin*, t. XXXVII, p. 478.

2. « Discours à lire au Conseil en présence du Roi », page 170. Dans sa *Réclamation au Parlement en faveur des protestants*, 9 février 1787, M. de Saint-Vincent fixe, au contraire, le nombre des protestants à un million six cents mille.

3. Une circulaire de Portalis aux préfets, du 3 thermidor an X, demande des renseignements sur la population protestante pour procéder à l'organisation des Églises dans les départements. Après la promulgation de la loi de germinal an X, des notables protestants demandent certaines modifications aux articles orga-

de protestant n'était plus, aux yeux du gouvernement, une marque d'infamie.

A cette époque remonte un document de la plus haute importance que je viens de découvrir dans les Archives du temple de l'Oratoire[1]. Il ne porte point de date mais nous pouvons facilement fixer à quel moment il fut soumis à l'administration des cultes : il est postérieur à la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) puisqu'il critique certaines dispositions de cette loi, et antérieur à l'arrêté du 6 ventôse an XI (24 février 1803); il constate en effet que Paris n'a qu'un seul pasteur et cet arrêté a nommé MM. Rabaut-Pommier et Mestrezat second et troisième pasteurs à Paris.

Les auteurs de ce mémoire tendent surtout à établir que le nombre des pasteurs est insuffisant et n'est pas proportionné à la population, ils en demandent l'augmentation et, pour l'obtenir, ils ont intérêt — on le comprend — à grossir le chiffre de nos coreligionnaires. Il est donc à supposer que les totaux qu'ils donnent présentent des exagérations. Cette pièce divise les Réformés et les Luthériens français en trois groupes.

Le PREMIER GROUPE comprend les Réformés français habitant le territoire de la France tel qu'il était lors de la révocation de l'édit de Nantes; il est subdivisé en trois catégories.

La première se compose des protestants disséminés dans les diverses parties du pays : sur 44,000 paroisses de l'ancienne France, 3,000 seulement avaient une Eglise protestante ou formaient une annexe, 30,000 étaient exclusivement catholiques, et dans 11,000 le nombre des protestants variait de 1 à 45. En prenant pour chacune de ces 11,000 paroisses une moyenne de 7 protestants on arrivait pour cette première catégorie au chiffre de 77,000 *protestants*.

Dans la seconde catégorie, le mémoire range les protestants rési-

niques; dans cette pièce nous relevons les chiffres suivants : les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher forment ensemble une population de 3,200 protestants; Ardennes, 16 à 1,800; Bouches-du-Rhône, 2,500 à 2,700; Vaucluse, 3,000; Nord, 1,500; Pas-de-Palais, 600; Aisne, 3,000; Somme, 1,000; Oise, 200; Moselle 5 à 600. Voyez : *Revue de droit et de jurisprudence à l'usage des Églises protestantes*, 1884, tome I, 293.

1. Ce mémoire intitulé *Essais et Recherches sur la population des protestants de la République française*, est écrit sur un cahier en papier de 23 centimètres sur 35 centimètres, de 20 pages. (*Archives du Temple de l'Oratoire*. Carton 6.)

dant dans des paroisses érigées en Églises ou annexes mais n'ayant pas été rattachées aux anciens synodes. Les villes de Nantes, Mer, Orléans, Sancerre, Paris, Meaux, Sedan, Metz, Saint-Quentin, Besançon, Lons-le-Saulnier, Clermont, Lyon, quelques communes d'Eure-et-Loir, de l'Eure, de la Champagne, du Nord, de la Somme, de la Côte-d'Or rentrent dans cette classe et forment environ 20 Eglises isolées avec une population de 50,000 *protestants*.

Enfin pour la troisième catégorie, la plus importante de toutes, le mémoire s'exprime ainsi :

« Cette troisième et dernière subdivision des protestants proscrits par la révocation de l'édit de Nantes comprend toutes les Églises de l'ancienne France organisées en colloques et en synodes provinciaux et dont tous les pasteurs en résidence sont subordonnés à des autorités ecclésiastiques. Ces synodes sont au nombre de *quinze* très inégaux tant en étendue qu'en population et en nombre de pasteurs.

1° Celui de *Provence* et de *Marseille* dans le département des Bouches-du-Rhône, avec quelques annexes dans celui de Vaucluse. Il ne renferme pas plus de 6,000 âmes et 3 ou 4 pasteurs dont le nombre devrait être porté à 5.

2° Celui du *Dauphiné* dans le département de la Drôme, de l'Isère et d'une partie de ceux des Hautes-Alpes et de Vaucluse ; il tient le second rang pour la population ; les protestants y étant au nombre d'environ 75,000 âmes et y ayant 16 pasteurs, il en faudrait au moins 19.

3° Celui du *Vivarais* et du *Velai* dans le département de l'Ardèche et dans une portion de celui de la Haute-Loire ; les protestants y sont au nombre d'environ 24,500 et il n'y a pas plus de 7 à 8 pasteurs tandis qu'il en faudrait 10.

4° Celui des *Hautes-Cévennes* dans le département de la Lozère et du Gard[1] ; on y compte environ 37,500 âmes et 15 ou 16 pasteurs ; mais l'aspérité du pays et l'écartement des communes et des hameaux en exigeraient au moins 18.

5° Celui des *Basses-Cévennes* et du *Rouergue* dans le département de la Lozère et du Gard et d'une partie de l'Aveyron et de l'Hérault... En général, c'est un pays industrieux, riche et peuplé quoique couvert de

1. Il existe aux Archives du temple de l'Oratoire (carton 6) un long mémoire daté d'octobre 1801 spécialement fait pour le département du Gard ; il évalue le nombre des protestants dans ce département à 126,113. Un tableau annexe indique pour chaque commune le nombre des protestants. Ces communes dépendaient avant 1789 des synodes des Hautes-Cévennes, des Basses-Cévennes et du Bas-Languedoc.

hautes montagnes; on y compte environ 44,000 protestants et 17 pasteurs, mais 20 y seraient nécessaires.

6° Celui du *bas Languedoc*, dans le département du Gard et de l'Hérault : il est le plus considérable de tous et la partie méridionale est commerçante, riche et peuplée. Il renferme aussi la plus importante Église de cette première classe de protestants. C'est celle de *Nîmes*, servie par trois pasteurs et peuplée de 18,000 paroissiens; on compte dans le synode environ 90,000 réformés et au moins 31 pasteurs; il en faut 3[illegible]

7° Celui du *haut Languedoc* comprenant le département du Tarn et partie de ceux de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne; il contient environ 31,500 protestants, mais il n'y a environ que 9 ou 10 pasteurs, et il en faudrait au moins 13.

8° Celui du *Montalbanais* et de *Querci*, dans les départements du Lot et de la Haute-Garonne avec quelques annexes dans celui du Gers : il est peuplé de 15,500 âmes, servi par 4 pasteurs, et il lui en faudrait un cinquième; les villes et les autres communes mixtes de ce synode sont industrieuses et commerciales.

9° Celui du *comté de Foix* et de *Toulouse* comprenant le département de l'Ariège et fort peu de celui de la Haute-Garonne; il ne renferme que 14,000 réformés et 3 pasteurs, il lui en faudrait deux de plus.

10° Celui du *Béarn* dans le département des Basses-Pyrénées; il contient environ 16,000 réformés, quoiqu'il n'ait que 3 ou 4 pasteurs, tandis que la population et l'écartement de ses Églises en exigeraient 6.

11° Celui du *Périgord* et de *l'Agénois*, avec une Église et des annexes en Gascogne comprenant les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, avec une petite partie de celui de la Gironde : il a des Églises considérables et est industrieux, commerçant, riche et peuplé. Les protestants y sont au nombre de 31,000 âmes, servies par 11 pasteurs, mais il en faudrait 14.

12° Celui de *l'Angoumois* et de *la Saintonge* avec *l'île Oléron* et *Bordeaux* dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente-Supérieure et une petite partie de celui de la Gironde. Ce synode a du commerce et de l'opulence, mais il ne renferme que 17,000 protestants, 10 pasteurs et 32 ou 33 temples ou maisons d'oraison. Il y faudrait deux ministres de plus.

13° Celui du *pays d'Aunis* et de *l'île de Rhé*, dans le département de la Charente-Inférieure : il est le plus petit de tous, mais son commerce le rend important; on n'y compte que 4,000 réformés sous la conduite de 2 pasteurs, il en faudrait un de plus.

14° Celui du *haut* et *bas Poitou*, dans le département des Deux-Sèvres

et dans une partie de ceux de la Vienne et de la Vendée; on y compte environ 32,000 âmes, 24 arrondissements pour les assemblées religieuses et seulement 7 pasteurs, tandis qu'il en faudrait le double. On observe qu'il y a peu de protestants dans les villes, presque tous étant des campagnards agriculteurs ou manufacturiers.

15° Enfin celui de la *haute* et *basse Normandie* dans le département de la Seine-Inférieure et du Calvados et dans une partie de ceux de l'Orne et de l'Eure; il est étendu, commerçant, riche et peuplé : on y compte environ 50,000 âmes quoiqu'il n'y ait que 7 ou 8 pasteurs; peut-être la cause de ce petit nombre doit-elle être attribuée au grand éloignement des pays qui les fournissent; quoi qu'il en soit, 16 y seraient nécessaires.

Il est de fait qu'en général les protestants du 4e, 5e, 6e et 7e synode ont beaucoup de goût pour le service militaire et que dans le 11e, 12e, 13e et 15e, leur inclination est pour la marine, aussi ces derniers fournissent-ils quantité d'officiers et de matelots et les premiers beaucoup de militaires de tout grade. »

La troisième catégorie renferme ainsi 488,000 *protestants* et le premier groupe contient, par conséquent, au total une population de 615,000 PROTESTANTS. Les rédacteurs du mémoire font entrer dans le SECOND GROUPE l'Alsace, avec 165,000 luthériens et 18,000 réformés, et la Lorraine et Franche-Comté avec 17,000 luthériens, soit, en tout, 200,000 PROTESTANTS.

Enfin le TROISIÈME GROUPE est formé par les pays conquis à la France par la République ou par l'Empire, et comprenant environ 615,000 PROTESTANTS.

Ainsi, d'après le mémoire que nous analysons, le nombre total des protestants se serait élevé en 1802 à 1,430,000.

En parcourant ce tableau on éprouve un profond sentiment de tristesse : à l'exception de la principauté de Montbéliard[1] et de la seigneurie d'Héricourt, le territoire tout entier qui formait les deuxième et troisième groupes n'est plus français. Il en résulte que si l'on désire établir une comparaison entre le chiffre actuel de la population protestante[2] et celui qu'elle atteignait en 1802, il ne

1. Consultez sur la réunion de Montbéliard à la France mon étude *Bernard de Saintes*, 1888, Paris, *Fischbacher*.

2. D'après une statistique dressée en 1884 par l'administration des cultes, le nombre des réformés aurait été à cette époque de 550066. (*Note communiquée* par M. Hepp.) M. Frank Puaux conteste ce chiffre ; il évalue à 650,000, le nombre des réformés; il arrive à ce résultat en multipliant par 8 le nombre des électeurs protestants (82,476). A l'un ou à l'autre de ces calculs il faut ajouter 100,000 protestants appartenant, soit à l'Église de la Confession

faut tenir compte que du *premier groupe en y ajoutant l'inspection de Montbéliard*, soit d'un chiffre total d'environ 630,000 protestants.

ARMAND LODS.

SÉANCES DU COMITÉ

11 *décembre* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron Fernand de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, F. Buisson, O. Douen, Ch. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, Ch. Read. — MM. F. Lichtenberger et A. Viguié se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire annonce la composition du **Bulletin** du 15 janvier prochain. Les premières livraisons de l'année contiendront chacune *deux* études historiques. En outre, pour obvier à l'inconvénient de comptes rendus de livres trop longtemps différés, le rédacteur s'efforcera de tenir nos lecteurs au courant de la littérature historique protestante, au moyen d'un *bulletin bibliographique* régulier. — La rédaction d'une *table générale*, si souvent demandée et promise, se poursuit activement et l'on peut maintenant entrevoir le moment où elle sera terminée, car celle des volumes en cours de publication se fait en même temps que celle des volumes antérieurs. En attendant, pour les quatre dernières années du *Bulletin*, la nouvelle *Table des matières* permet de retrouver aisément ce qui y a été inséré, et de se rendre compte exactement de tout ce qu'elles renferment. — M. Weiss présente ensuite la première épreuve de la *Chambre ardente ou la liberté de conscience sous Henri II*, qui formera un volume de 4 ou 500 pages in-16.

Correspondance. — Outre les lettres insérées ou résumées plus loin, on mentionne celle par laquelle M. Louis Sagnier exprime ses remerciements ; celle de M. J. Pannier, dont la demande de devenir membre de la Société provoque un long entretien sur la question des membres honoraires; — et celle de la *Société d'histoire vaudoise*, qui demande notre participation au prochain bi-centenaire (1889) de la « glorieuse rentrée » des Vaudois dans les Vallées. — M. Ch. Frossard montre ensuite plusieurs portraits de Calvin hollandais ou allemands faits, ou plutôt *écrits*[1] à la plume, avec beaucoup de finesse, et le Comité s'entretient assez longuement de la participation de la Société à la prochaine Exposition universelle.

Bibliothèque. — M. Gaidan a envoyé un lot de vieux papiers auxquels il a joint deux études personnelles, l'une sur *Sainte-Croix*, l'autre plus générale, intitulée *Chronique protestante du Dauphiné*, dédiée à

d'Augsbourg, soit aux Églises indépendantes de l'État. Consultez : *Eglise Libre*, nº du 7 décembre 1888. — Nous ferons remarquer qu'en prenant pour base le nombre des électeurs, on n'arrive pas à déterminer la population *protestante française*, puisqu'en vertu de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 10 septembre 1852, les *étrangers*, après trois ans de résidence dans la paroisse, sont admis à se faire inscrire sur le registre paroissial.

1. Chaque trait formé au moyen de lettres microscopiques, constitue des phrases empruntées à des prières.

M. Douen; plus le précieux *Registre des baptêmes, mariages et morts* de l'*Église de Pontaix* pour les années 1654 à 1672, et le fac-simile de cette lettre d'un protestant de Sainte-Croix, datée du 27 décembre 1789 et adressée *à monsieur Reboul ministre du Saint-Évangile au désert, actuellement à Saint-Étienne en Quint* : « Ainsi que vous nous fîtes l'honneur de nous dire à votre dernier voyage icy, que vous nous donneries la communion le jour de l'an, nous y comptons et nous espérons d'avoir l'honneur de vous voir ce jour-là. En attendant ce plaisir, j'ay l'honneur d'être avec autant de sincérité que d'attachement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur BOUVAT. » — M. Emile Lesens, de Rouen, fait don d'une belle copie annotée du procès-verbal récemment acquis par lui, du *Synode provincial de Normandie tenu à Saint-Lô en* 1634. Le président dépose le *Registre des baptêmes, mariages et décès de l'Église de Serres en Dauphiné*, de 1652 à 1668 [1].

Parmi les livres anciens (les nouveaux sont inscrits sur la troisième page de la couverture) signalons : *Ad leges famosis libellis et de calumniatoribus Commentarius Fr. Balduini. Parisiis, apud Andream Wechelum*, 1562, in-4°; — *Appel au tribunal de la raison, de la condamnation portée contre le culte evangélique ou protestant, par les RR. PP. missionnaires, dans la doctrine qu'ils ont prêchée à la Mothe-Ste-Heraye, pendant les mois de janvier et de fevrier* 1819, par M. F. Brunet, Niort, in-16; — et l'un des deux exemplaires connus des PSALMES || DU ROYAL || Prophete Dauid || *Fidelement traduicts de Latin en Fran-|| coys. Ausquelz est adiouxté son argu-||ment, et sommaire à chascun || particulierement.* || Vignette ronde représentant David à genoux, sa couronne à droite, sa harpe à gauche et au-dessus l'Eternel tenant une banderolle sur laquelle on lit *Delevi peccatum tuum.* Chés Estienne Dolet à Lyon. || 1542. || Avec Privileige du Roy. — Très petit in-8 de 368 pages. — Page 342 : NOUS AVONS || ADIOUSTE AU || Liure des Psalmes, les Canti- || ques, lesquelz on chan-||te iournellement || aux Eglises [2].

CORRESPONDANCE

Ph. Roget : Socrate et Servet. — E. Lesens : Eglise de Plouer.
W. N. du Rieu : Un réfugié inconnu.

M. Ph. Roget, conservateur à la Bibliothèque de Genève, nous écrivait dès le 22 novembre 1888 :

En continuation des communications faites au *Bulletin* en juin et novembre 1888 (p. 296 et 613), j'ai l'honneur de vous informer que le *Traité de l'immortalité de l'âme, ou la mort de Socrate, paraphrase imitée de Platon*, faisant partie des *Œuvres de Théophile* (Rouen 1632), renferme, en effet, le poème dont ont été tirés les vers publiés par Mosheim et copiés sur le manuscrit de votre Bibliothèque. En voici les quatre premières lignes :

Moi qui dans la cité d'Athènes,
Visita (*sic*) Socrate en prison
Et qui vis comme le poison
Acheva ses dernières peines...

1. Répondons à un correspondant que *Falaise*, dont le registre est mentionné dans le dernier procès-verbal, est Falaise en Normandie.
2. Cet exemplaire provient de la bibliothèque Ambroise-Firmin Didot. L'autre se trouve au *British Museum*.

Un autre correspondant, M. Émile Lesens, de Rouen, nous écrit (à propos de l'envoi fait par lui, d'une belle copie *du Synode de Normandie tenu à Saint-Lô en* 1634), sous la date du 5 décembre 1888 *:*

« M. de Beaurepaire (archiviste de la Seine-Inférieure) vient de me communiquer un registre : *Livre des Poures* de l'Eglise de Ploer (Plouer) en Bretagne, de 1637 à 1658. Pasteur de l'Eglise, *Louis Rondel* qui fut pasteur à Saint-Malo, et dont j'ai rencontré le nom dans les registres de Quevilly ; *Jean Torin* était ancien de l'Eglise, ainsi qu'un nommé *Legendre*. On trouve dans le registre la mention suivante :

« 1657, 20 août : Baillé à un jeune homme passant, se disant *fils de M. Basnage*, l'un des ministres de Normandie, 10 sols. »

« M. de Beaurepaire croit que l'on avait affaire à un intrigant... »

C'est sans doute aussi en Normandie que va nous transporter la lettre suivante :

« Leide, 3 décembre 1888.

« Monsieur et très honoré frère, La Commission me charge de faire appel à votre gracieux concours et à votre connaissance étendue en fait de persécutions des protestants français.

« Nous avons reçu ces jours-ci un récit anonyme d'un pauvre huguenot qui souffrit beaucoup dans l'hiver de 1685-1686. Son récit est inachevé. Il fut, dit-il, emprisonné à *Lageritte*, à *Marillac*, au château d'*Aumale*.— Il parle de Marie *Gaudri*, Marie *Bretot*, Marie *Goubert*, du fils de M. *Griel*, de Jean *Malaudin*, de la servante du pasteur *Le Page*, du marquis de *Beveron*.

« Et, arrivé en Hollande, à ce qu'il paraît, il parle de M. *Godefroy* et de M. de *Fromentel*.

« Je suppose que ces noms propres vous mettront sur les traces de ce récit... que nous n'avons pas trouvé dans le *Bulletin*.

« Agréez, etc. « W.-N. Du Rieu. »

L'auteur de ce récit — sans doute inédit — que signalent nos excellents amis de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes, était probablement dieppois : Un Jacques *Griel* était, en effet, dès 1675, ancien de l'Église réformée de cette ville, qui eut pour pasteur *Antoine Le Page*, de 1677 à 1685 (*France prot.*, VI, 545 à 556). Deux Marie *Gaudry*, mère et fille, figurent parmi les obstinées de Dieppe qui furent expulsées en 1688 (*Bull.* XXXVI, 1887, p. 420, note)[1]. — Parmi ces mêmes confesseurs qui furent réunis à Dieppe du 29 mars au 8 avril 1688, et embarqués le 27 de ce dernier mois pour l'Angleterre, figure aussi un Jean *Malandain*, de Godervillc, qui est peut-être le Jean *Malaudin* du récit. Enfin *Aumale* est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâtel dans la Seine-Inférieure, où furent emprisonnés beaucoup de huguenots. Ceux d'entre eux qui étaient destinés à l'expulsion de 1688 furent amenés à Dieppe le 26 mars de cette année.

Ces coïncidences ne laissent-elles pas supposer que le récit en question émane d'un réfugié ou confesseur protestant dieppois ?

N. Weiss.

---

1. Ainsi qu'une Marie *Bretot*, dont j'ai, par mégarde, omis le nom dans cette note.

CHRONIQUE

Le monument de l'Amiral Coligny. — On lisait dans le journal *le Temps*, du 20 septembre : « Le petit jardin situé au chevet de l'Oratoire du Louvre, à l'entrée des Arcades de la rue de Rivoli, a momentanément disparu. Sous la direction de M. Georges Sellier, architecte, les ouvriers viennent de commencer les travaux de construction du monument qui va être érigé sur son emplacement en l'honneur de l'amiral de Coligny, égorgé le 24 août 1572, dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

« La demeure de l'amiral, qui portait le nom d'hôtel de Ponthieu, était située dans le voisinage de l'église de l'Oratoire, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue du Roule. Plus tard, cette rue devint une section de la rue de Béthizy, et le prolongement de la rue de Rivoli en amena, il y a un certain nombre d'années déjà, la suppression. Une plaque commémorative, placée par les soins de l'édilité parisienne au numéro 144 de cette dernière voie, laquelle figure exactement l'emplacement où s'élevait autrefois l'hôtel de Ponthieu, rappelle le séjour et la mort de Coligny sur ce point de la capitale.

« Le monument dont on prépare les fondations offre la forme d'un cénotaphe et comprend trois statues; il reposera sur un socle de marbre blanc. L'amiral de Coligny est représenté debout dans une attitude calme et recueillie, la main gauche fermée sur la poitrine, la main droite s'appuyant sur la garde de l'épée. De chaque côté, des colonnes d'ordre dorique sont érigées, qui soutiennent un entablement et un couronnement sur lequel s'appuie un cartouche portant les armes de l'amiral : une ancre et un aigle aux ailes déployées, surmontés sur l'écu d'une couronne. Au pied du cénotaphe, deux figures allégoriques, entre lesquelles la Bible est ouverte : la Patrie, qui tient, dans sa main gauche, une couronne, et, dans la main droite, une épée nue; la Religion qui tend de la main gauche une palme de martyre, tandis que, de la main droite placée sur sa poitrine, elle semble comprimer les battements de son cœur. Sur le cénotaphe, on lit gravée l'inscription suivante :

L'AMIRAL COLIGNY FUT ASSASSINÉ
N'AYANT DANS LE CŒUR QUE LA GLOIRE DE L'ÉTAT.
MONTESQUIEU.

« Puis plus bas :

Ce monument a été élevé par souscription nationale
et avec le concours de l'État.

Cette œuvre est due au sculpteur Crauk.

On sait que le comité de souscription, formé en 1883, se composait de MM. le marquis de Jaucourt, *président;* le général baron de Berckheim; le pasteur Eugène Bersier; le général baron de Chabaud-Latour, sénateur; le comte Léonel de Laubespin, sénateur; le baron Pierre de Larochefoucauld; le duc de La Roche-Guyon; le baron Fernand de Schickler, *vice-présidents;* J. Bonnet, *sécrétaire;* Conrad Jameson, *trésorier;* Alfred André, Edouard André, Léonce Anquez, Agénor Bardoux, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique; Edmond Becquerel, de l'Académie des

sciences; Édouard Bérard, Georges Berger, Henri Bordier, le baron Alfred de Bussière, Charles Clément, Maurice Cottier, Alfred Franklin, Charles Frossard, le baron de Geymuller, le baron Alphonse Mallet, Georges de Montbrison, Gustave Rothan, Edmond Turquet, député; William Waddington, député et ambassadeur de France à Londres.

On voit que le comité compte plusieurs membres catholiques. Les aïeux de M. le comte de Laubespin étaient parents par alliance de l'amiral Coligny.

Depuis sa formation, le comité Coligny a perdu les membres suivants : MM. le général de Chabaud-Latour, Henri Bordier, le baron Alfred de Bussière, Charles Clément et Maurice Cottier.

On peut espérer que l'inauguration du monument aura lieu au mois d'août prochain. Il est probable qu'un nouvel appel devra être adressé au public à cette époque pour faire face aux frais d'installation. Nul doute que les protestants français ne tiennent à honneur d'y répondre. Ils seront heureux, au moment où l'Exposition universelle amènera des milliers de visiteurs à Paris, de pouvoir leur montrer un monument qui rappelle l'un des souvenirs les plus grands de leur histoire.

NÉCROLOGIE

Charles Shaw-Lefèvre.

Deux frères, Isaac et Jean Lefèvre, huguenots des environs de Rouen, se réfugièrent comme tant d'autres, en Angleterre à l'époque de la Révocation. Un descendant d'Isaac, Jean Lefèvre, y devint, dans la suite, propriétaire de Heckfield Place (Winchfield, Hants). — Sa fille Hélène épousa un M. Charles Shaw M. P., d'une ancienne famille du Yorkshire, et donna naissance à une nombreuse famille. L'aîné de ces enfants, né en 1794, fut M. *Charles Shaw-Lefèvre*, qui devint en 1830 membre de la Chambre des communes où il rendit des services fort appréciés et où, à partir de 1837, il remplit, avec beaucoup de distinction, les fonctions de président. Il devint aussi un des « trustees » du *British Museum*. — Il vient de mourir, le 23 ou 24 décembre 1888, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, ne laissant de son mariage avec Emma Whitbread que des filles, de sorte que le titre de vicomte d'Eversley qu'il portait disparaît avec lui.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

EMILE GARNAULT. **Le Commerce rochelais au XVIII[e] siècle**, d'après les documents composant les anciennes Archives de la chambre de commerce de la Rochelle. Première partie : *La Représentation commerciale de la Rochelle*, ornée de deux héliogravures. Deuxième partie : *Etablissements maritimes de la Rochelle*, 2 vol. in-8 de VIII-377 et VIII-342 pages. La Rochelle, V[ve] Mareschal, 1888, non mis dans le commerce.

J. ROMAN. **Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes.** Paris, Imprimerie nationale, 231 colonnes in-4° 1888.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publiés sous le sauspices du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Troisième série, t. XIV, in-8 de 565 pages. Cartes et plans. Paris, Ernest Leroux, 1888.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883, t. III, Supplément. Index, p. 1003 à 1491, in-8. Paris, Imprimerie nationale, 1888.

ANDRÉ JOUBERT. **Histoire de la baronnie de Craon**, de 1382 à 1626, d'après les Archives inédites du chartrier de Thouars, in-8 de VIII-600 pages. Paris, Le Chevalier .Angers, Germain, 1888.

E. DELAPIERRE. **Un Pionnier de l'Évangile**, Napoléon Roussel, 1805-1878, avec portrait, in-8 de 360 pages. Paris, Fischbacher, 1888.

Antoine Carenou, ancien pasteur. Notice biographique, allocution de M[r] le pasteur Viguié, Récit des funérailles à Tonneins, 31 pages grand in-8, portrait. Paris, 1888.

MARIUS TALLON. **Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc Les Vans**, t. III, 1789 à 1804, 1 vol. in-16 de VII-462 pages. Privas, Imprimerie centrale, 1888.

FRANÇOIS ROUVIÈRE. **Les Religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès et la Révolution française.** Recherches publiées sous les auspices de la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour le premier centenaire de la liberté de conscience en France. 1 vol. in-16 de 211 pages. Table de noms de personnes et de lieux. Paris, Fischbacher. Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1889.

A. LODS. **Le Droit des pauvres perçu à l'entrée des théâtres**, 8 pages in-8° Paris, Thorin, 1889.

Ch. DARDIER. **La Révolte des Camisards justifiée.** Etude de bibliographie et d'histoire, 40 pages in-16, Nîmes, bibliothèque de l'Union des catéchumènes, 1889.

D[r] PAUL FREDERICQ EN ZYNE LEERLINGEN. **Corpus documentorum inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ.** Verzameling van Stukken betreffende de Pauselyke en Bisschoppelyke inquisitie in de Neddelanden. — Erste deel. Tot aan de herinrichting der inquisitie onder Keizer Karel V (1025-1520) mel Twee Kaarten. — in-8 de XXXIX-540 pages in-8. Gent. I. Vuylsteke et Gravenhage Martinus Nyhoff. 1889. (*Recueil de Documents sur l'inquisition dans les Pays-Bas*, première partie, jusqu'au rétablissement de l'inquisition sous Charles-Quint (1025 à 1520), par PAUL FRÉDÉRICQ ET SES ÉLÈVES.)